

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs (trois jours francs en droit local Alsace-Moselle) avant la présente séance ordinaire, s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à vingt heures, sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire.

Étaient présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, Mme Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire ;

M. Mario VOECKEL, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M. Sabin MUNTEAN, Mme Solange WOLFF MINTSA, Mme Virginie JACQUEMIN, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Laurent REYMANN, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire,
Mme Nadia THOMAS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire.
M. Martial GERHARDY Martial, Conseiller Municipal a donné procuration à Mme Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire,
M^{me} Isabelle DURINGER, Conseillère Municipale déléguée a donné procuration à Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire,
M^{me} Annabella PINTO, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Solange WOLFF MINTSA, Conseillère Municipale.
Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal.

Était/Étaient absent(s) :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

Nombre de conseillers élus	29
Nombre de conseillers en fonction	29
Nombre de conseillers présents	22

Calcul du quorum : $29 : 2 = 14,5$ (arrondi à 15)

(N'entre pas dans le calcul du quorum, le conseiller municipal empêché qui a donné pouvoir à un autre membre du Conseil Municipal pour voter en son nom)

**Le quorum est atteint avec 22 présents
au moment de l'ouverture de la séance.**

Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 23 juin 2025.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
 - II. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025
 - III. Communications du Maire, Conseiller métropolitain
-
- 25/2025** Affaires générales - Chasse - modification permissionnaire
 - 26/2025** Finances - Tarifs communaux - École de danse rentrée 2025-2026
 - 27/2025** Finances - Tarifs communaux - École de musique rentrée 2025-2026
 - 28/2025** Finances - Tarifs communaux - École municipale des Arts et des Sports rentrée 2025-2026
 - 29/2025** Finances - Participation financière aux familles des écoles municipales 2025-2026
 - 30/2025** Finances - Participation financière aux activités sportives ou culturelles saison 2025-2026
 - 31/2025** Finances - Soutien aux voyages scolaires et classes découverte rentrée 2025-2026
 - 32/2025** Finances - Demande de subvention au titre des travaux d'investissement 2025
 - 33/2025** Finances - Durée d'amortissement des immobilisations
 - 34/2025** Finances - Amortissements : corrections exercices antérieurs
 - 35/2025** Finances - Demande d'admissions en non-valeur
 - 36/2025** EMS - Mise à jour de la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols
 - 37/2025** Affaires du personnel - Plan de formation 2025-2027
 - 38/2025** Affaires du personnel - Rapport 2024 obligation emploi travailleurs handicapés
 - 39/2025** Affaires du personnel - Modification durée hebdomadaire de service - agent du patrimoine (bibliothèque)
 - 40/2025** Affaires du personnel - Création d'emplois permanents - complément 2025
 - 41/2025** Urbanisme – Débat - Programme Local de l'Habitat (PLH) : Bilan et perspectives
 - 42/2025** Finances – Demande de soutien financier au titre de l'aide aux Maires bâtisseurs
-
- IV. Questions orales et divers

I. - DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,

Désigne, à l'unanimité, Mme Brigitte SCHLEIFER comme secrétaire de séance.

II. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2025 est approuvé par 27 voix pour dont 6 procurations, 1 abstention de Mme Odile NGO YANGA Conseillère Municipale.

III. – COMMUNICATIONS DU MAIRE, CONSEILLER METROPOLITAIN

Monsieur Pierre PERRIN, Maire, expose ce qui suit.

a) Le Livre de Souffelweyersheim

Vous l'avez peut-être déjà parcouru. Je suis vraiment très heureux de vous le remettre. C'est un travail de longue haleine. Je voudrais remercier Hélène MULLER pour la coordination, le travail, le suivi car c'était très important de pouvoir mener ce projet à terme mais son aboutissement n'a pas été sans difficultés. Nous avons mis huit ans à peu près, entre le moment où nous l'avons décidé et le moment où nous en sommes arrivés à la fin. Ce livre est conséquent avec un total de 288 pages, structuré en 27 chapitres, il a réuni pas moins de 12 auteurs.

Je voudrais remercier chacun d'eux pour sa participation. Je leurs disais : « il ne faut pas tarder, avancez dans l'écriture, il faut qu'on y arrive ». Malheureusement j'ai eu raison, Marie-Louise HEMMERLE, la mère d'Hélène MULLER nous a quittés. Elle faisait partie des auteurs à qui je disais à chacun : « dépêchez-vous car nous ne savons pas ce qu'il peut nous arriver demain » et malheureusement Marie-Louise n'est plus là. Elle a participé activement à l'écriture de ce livre. Je voudrais également saluer son travail, et penser fort à elle, à toi Hélène et à ta famille. C'était une personne qui a marqué la vie de la commune par son engagement dans le folklore alsacien, dans la transmission aux enfants, la danse et la chorégraphie alsacienne.

Il y aura un dernier au revoir mercredi après-midi. Les Kochloeffel seront là, beaucoup d'entre nous, du moins, ceux qui peuvent et la population sera nombreuse pour saluer ta maman.

Je voudrais revenir à ce livre, qui est vraiment l'histoire de notre village. Même ceux qui ne sont pas nés ici ont le sentiment d'appartenir à un village quand on le lit. Ce village, je ne dirais pas que c'est le plus beau mais il en fait partie. En tout cas, merci à vous toutes et tous, qui nous avez soutenus car vous avez permis de maintenir le budget nécessaire pour achever ce livre. Aujourd'hui, sur vos tables, vous disposez d'un exemplaire qui vous est offert. Prenez en soin. Le dernier nous a accompagnés, celui-ci nous accompagnera longtemps.

b) Le plan canicule

Nous avons atteint des températures excessives, nous sommes à plus de 37 degrés aujourd'hui. C'est vraiment très chaud, très dur pour nos personnes les plus fragiles. Je voudrais remercier le CCAS, Myriam JOACHIM et notre nouvelle assistante sociale qui depuis la semaine dernière, n'ont pas attendus le plan canicule pour mettre en place une surveillance et le relais auprès de nos aînés et de nos personnes les plus fragiles. Depuis la semaine dernière, elles appellent nos personnes les plus fragiles pour voir comment elles vont.

Ces personnes ont été recensées grâce à un formulaire lors du portage de colis, rempli sur la base du volontariat. Ces derniers aujourd'hui nous disent : « non nous n'avons pas besoin ». Nous arrêtons les appels, néanmoins d'autres bénéficient toujours de notre bienveillance.

Le maillage ne s'arrête pas à nos appels. Nous avons un maillage de professionnels de santé sur la commune, qui assure aussi ce relais auprès de nos aînés. Les personnels d'auxiliaires de vie et d'assistante aux personnes les plus fragiles font leur travail et nous alertent si nécessaire, soit directement, soit par l'intermédiaire des médecins. Même s'il peut y avoir quelques lacunes, soyez rassurés, nous avons fait et nous faisons ce qu'il faut pour prévenir et assister nos personnes les plus fragiles.

Par contre, il est aussi très important que chacun veille sur son voisin. Nous ne sommes pas à l'abri d'avoir une personne qui un matin oublie d'ouvrir ses volets et de se poser la question « Pourquoi il n'a pas ouvert ses volets aujourd'hui ? » « Est-ce à cause de la chaleur ? » « Est-ce que c'est autre chose ? » Il faut aller le saluer et voir ce qu'il se passe. C'est aussi le rôle de chacun.

Concernant les écoles, nous avons bien pris toutes les mesures possibles. Vous avez entendu que certaines écoles fermaient, ce que je comprends au regard des températures qui peuvent devenir insupportables. Nous avons distribué des ventilateurs dans les classes et installés des brumisateurs dans les cours d'écoles. Par ailleurs, chaque classe a pu bénéficier d'un accès à une salle climatisée, notamment dans les espaces comme la maison communale, réservée spécialement pour les écoles. Je profite pour remercier nos services en particulier notre Adjoint Bernard WEBER, qui s'est rendu tôt le matin pour ouvrir les fenêtres des écoles (RAPP et Dannenberger). Nos ATSEM, dans les écoles maternelles ouvrent et aèrent également tôt le matin les fenêtres. On recommencera demain matin. Mercredi, le périscolaire s'occupera de l'ouverture et la ventilation des espaces. Jeudi, sera la dernière journée aussi intense en chaleur, donc nous mettrons en place le même dispositif.

Les brumisateurs ont fonctionné dans les cours comme nous avons pu le constater, avec Bernard WEBER et Hélène MULLER, lors de la remise des calculatrices et du livre de l'Education Nationale aux élèves de CM2. Nous avons bien vu que les enfants de l'école Dannenberger étaient à l'ombre, ce qui montre l'importance d'avoir des arbres. La température y était plus agréable.

Enfin, nous portons une attention particulière à nos personnels. Nous avons le personnel de la mairie, mais aussi le personnel de la petite enfance où nous avons climatisé les bâtiments. Quant aux personnels du service technique qui travaillent en extérieur avec des horaires d'été, ils disposent de bouteilles d'eau fraîches et doivent se mettre à l'abri en cas de fortes chaleurs, quand cela est nécessaire. Je remercie Cédric JUNG car il veille sur son personnel et reste vigilant à ses difficultés. Nous espérons que cela ne dure pas trop longtemps.

c) Les écoles municipales

Nos écoles municipales, j'en parle souvent et ce n'est pas sans raison. Je suis fier de ce que nous avons mis en place et de ce que nous avons construit et préservé. Historiquement, nous avons les écoles municipales de musique et de danse. L'Ecole Municipal des arts (EMAS) a récemment enrichi le paysage culturel de la ville en introduisant de nouvelles disciplines. Désormais, des cours d'arts plastiques et de céramique y sont dispensés, révélant un travail d'une qualité remarquable. Le théâtre est également venu s'ajouter à l'offre de l'école.

Nous comptons plus de 420 élèves qui fréquentent nos écoles municipales. C'est un investissement que vous nous permettez lorsque vous votez le budget. Un investissement qui offre à ces enfants l'accès à la culture qu'elle soit corporelle, musicale ou artistique. C'est un investissement pour eux mais aussi pour nous. Je suis certain que ce n'est pas parmi ces enfants ou ces jeunes que nous rencontrerons des problèmes plus tard parce qu'ils auront vu autre chose que simplement traîner dans les rues. Ils auront connu aussi le plaisir de l'art du mouvement.

J'ai assisté au spectacle de danse de Moderne JAZZ qui a eu lieu le 29 juin 2025, c'était extraordinaire. J'ai remercié Annabelle MARASI pour le travail qu'elle a fourni. J'ai remercié également notre professeure de danse classique qui a su prendre la relève après Elisabeth WOERLE et Emeline CLERC, ce qui n'était pas simple.

Nous avons la chance de disposer d'écoles municipales performantes. Je me permets de vous communiquer un chiffre, qui illustre l'investissement que nous réalisons : ce sont plus de 120 000 € que nous consacrons chaque année à ces établissements en tenant compte du coût des cours mais également de l'entretien du bâtiment, le ménage, l'éclairage, le chauffage. En tout cas, merci à vous, du moins ceux qui votent le budget, l'investissement que vous faites pour nos enfants est la preuve que vous comptez également sur nous, sur l'engagement à faire grandir ces jeunes.

d) Réseau de chaleur nord

L'Eurométropole exerce une compétence pour la création et l'exploitation des réseaux de chaleur. Il existe des réseaux de chaleur sur Strasbourg, notamment sur le secteur de Cronembourg.

En 2017, l'Eurométropole de Strasbourg avait travaillé sur la poursuite de son premier schéma directeur des réseaux de Chaleur. Lors du dernier Conseil de l'Eurométropole, nous avons choisi un délégataire pour le développement du réseau de chaleur nord de l'agglomération.

J'avais demandé à ce que Souffelweyersheim soit intégré dans ce réseau et nous avons été retenus. Nous allons donc travailler rapidement car les choses devraient se concrétiser sans délai avec la création d'un réseau de chaleur pour nos équipements publics, ici sur l'espace des 7 arpents. Cela concernera l'EMF, l'école RAPP, les gymnases à proximité et cela s'étendra jusqu'à l'école Dannenberger, le collège, les bâtiments des logements sociaux sur la rue du collège qui pourront aussi en bénéficier. Cela est une très bonne chose car nous centralisons la production d'énergie. Cela nous permet aussi de sécuriser un prix, de le garantir sur l'ensemble du réseau de chaleur Nord. Le prix qui sera payé à Souffelweyersheim sera le même à Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim. Nous mutualiserons les coûts et cela est une très bonne chose. Nous allons augmenter notre part d'énergie verte, puisque les réseaux de chaleur produisent de l'énergie, des calories à partir d'énergies recouvrables.

A ce jour, le modèle à retenir reste encore à déterminer, cela sera normalement une PAC, (pompes à chaleur) RO, R pour récupérer les calories et O pour redistribuer l'énergie vers nos bâtiments. Nous verrons pour le modèle l'OO et pour cela nous aurons une discussion avec eux courant de l'été.

En tous cas, cela est une très bonne chose pour nous « la commune » car nous n'aurons pas à financer l'investissement. Nous aurons juste à acheter les calories comme nous achetons des calories quand on achète du gaz, de l'électricité. Nous avons changé toutes nos chaudières fioul mais néanmoins nous avons des chaudières qui sont vieillissantes, comme celles des gymnases à proximité ou à l'école RAPP. Ce projet arrive donc au bon moment : il nous évitera de remplacer ces dernières.

25/2025 – AFFAIRES GÉNÉRALES - CHASSE : MODIFICATION PERMISSIONNAIRE

Rapporteur : M. Pierre PERRIN, Maire

Monsieur Bernard HOECHSTETTER, permissionnaire épaulant Monsieur André HOHWILLER pour la location de chasse couvrant la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, a demandé, dans une lettre du 1er avril 2025, à céder son droit de permissionnaire à :

- Monsieur Arnaud HOHWILLER, né le 30 mars 1996, demeurant au 3A rue des Tonneliers à Souffelweyersheim (67460)

Le Conseil Municipal,

VU le courrier en date du 1^{er} avril 2025 de Monsieur Bernard HOECHSTETTER demandant à céder son droit de permissionnaire ;

VU le courrier d'acceptation en date du 09 avril 2025 de Monsieur Arnaud HOHWILLER ;

VU l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse consultée par mail en date du 14 avril 2025 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ***Emet un avis favorable à la cession du droit de permissionnaire de Monsieur Bernard HOECHSTETTER en faveur de Monsieur Arnaud HOHWILLER pour la location de chasse couvrant la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033.***

26/2025 – FINANCES - TARIFS COMMUNAUX DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE DANSE – RENTRÉE 2025-2026

Rapporteur : Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire

L'école municipale de danse est une institution culturelle publique de la commune. Elle est composée d'une section « Classique » et « Jazz » dont le règlement de fonctionnement a été adopté par délibération en date du 27 juin 2022.

Pour l'année 2024/2025, la section « Classique » comptait 68 élèves. L'année précédente, 91 élèves ont été déclarés à l'Association Départementale d'Information et d'Action Musicales et Chorégraphiques du Bas-Rhin.

Quant à la section « Jazz », elle comptait 60 élèves. L'année précédente, 79 élèves ont été déclarés à l'Association départementale d'Information et d'Action Musicales et Chorégraphiques du Bas-Rhin.

Les établissements d'enseignement artistique sont subventionnés par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de son schéma de développement artistique.

Pour la rentrée scolaire 2025/2026, il est proposé de ne pas présenter d'augmentation de tarifs des cours.

Les tarifs appliqués aux deux sections selon les prestations proposées seront ceux figurant dans le tableau ci-dessous :

Tarifs pour l'année 2025/2026 :

Danse Classique ou Jazz Tarifs 2025/2026	Durée	Paielement	Domiciliés à Souffelweyersheim	Extérieurs	Tarif exceptionnel Etat d'urgence sanitaire (Confinement) Cours non dispensés
Jeunes	De 45 mn à 1 h	Par trimestre	79,08 €	103,28 €	GRATUIT
	selon le niveau				
Jeunes	De 1 h 15 à 1 h 45	Par trimestre	89,35 €	117,12 €	
Adultes	1 h 30	Par trimestre	99,62 €	130,96 €	
Deux cours par semaine	2 x 1 h 15	Par trimestre	118,68 €	154,98 €	
Stage thématique	5 jours	Par semaine	103,00 €	134,41 €	

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable du Comité consultatif « Vie culturelle » en date du 20 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte les propositions de tarifs ci-dessus pour l'année 2025/2026.

27/2025 – FINANCES - TARIFS COMMUNAUX DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – RENTRÉE 2025/2026

Rapporteur : Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire

Pour l'année 2024/2025, l'école de musique comptait 140 élèves (140 élèves déclarés l'année précédente).

Les établissements d'enseignement artistique sont subventionnés par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de son schéma de développement artistique.

Pour la rentrée scolaire 2025/2026, il est proposé de ne pas présenter d'augmentation de tarifs des cours.

Les tarifs appliqués seront ceux figurant dans le tableau ci-dessous :

Tarifs pour l'année 2025/2026 par trimestre :

ÉMUS - Tarifs 2025/2026	Age	Durée	Habitants de Souffelweyersheim ou membres de l'orchestre de l'école	Habitants de Souffelweyersheim ou membres de l'orchestre de l'école	Extérieurs	Tarif exceptionnel Etat d'urgence sanitaire (Confinement) Cours dispensés	Tarif exceptionnel Etat d'urgence sanitaire (Confinement) Cours non dispensés
			Jeunes	Adultes			
Éveil musical - Initiation à la formation musicale - Chorale	5-6 ans	1 h	79,08 €		103,28 €	GRATUIT	GRATUIT
VENTS ET PERCUSSIONS	7 ans	1 h 30	132,25 €	155,53 €	170 ,49 €	-20%	
Formation musicale, orchestre							
PIANO ET CORDES :	7 ans	1 h 30	147,46 €	168,94 €	188,53 €	-20%	
Formation musicale							
Cours particuliers ADULTES	Adultes	30 mn		180,67 €	198,93 €	-20%	
Chœur de femmes	Adultes	1 h 30		99,62 €	130,96 €		

Par ailleurs, sera facturée trimestriellement au prorata du nombre d'élèves, la redevance annuelle pour la reproduction graphique d'ouvrage musicaux perçue par la société des éditeurs et auteurs de musique (SEAM).

A titre d'exemple pour l'année 2024, la redevance s'élève à 603,24 € soit : 603,24 €/nombre d'élèves (140) /3 trimestres = 1,43 € par élève trimestriellement.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable du Comité consultatif « Vie culturelle » en date du 20 mai 2025 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les propositions de tarifs pour l'année 2025/2026 ci-dessus.

AUTORISE la facturation trimestrielle au prorata du nombre d'élèves de la redevance annuelle pour la reproduction graphique d'ouvrage musicaux perçue par la société des éditeurs et auteurs de musique (SEAM).

28/2025 – FINANCES - TARIFS COMMUNAUX – ÉCOLE MUNICIPALE DES ARTS ET DES SPORTS
(ÉMAS) RENTRÉE 2025/2026

Rapporteur : Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire

Par délibération en date du 25 juin 2018, le Conseil Municipal a délibéré sur la création d'une École Municipale des Arts et des Sports (ÉMAS).

Pour l'année 2024/2025, l'effectif de l'École Municipale des Arts et des Sports était de 155 élèves, dont 14 en baby-gym, 36 en Terre Céramique, 39 en Arts Plastiques et 66 en Théâtre.

Pour la rentrée scolaire 2025/2026, il est proposé de ne pas présenter d'augmentation de tarifs des cours.

Les tarifs appliqués seront ceux figurant dans le tableau ci-dessous :

Tarifs pour l'année 2025/2026 :

ÉMAS - Tarifs 2025/20256	Durée	Paielement	Domiciliés à Souffelweyersheim	Extérieurs	Tarif exceptionnel Etat d'urgence sanitaire (Confinement) Cours non dispensés
Cours enfants / Modelage et Peinture	1 h 30	Par trimestre	89,35 €	117,12 €	GRATUIT
Cours adultes / Modelage et Peinture	2 h	Par trimestre	99,62 €	130,96 €	
Théâtre jeune	1 h	Par trimestre	79,08 €	103,28 €	
Théâtre jeune et adulte	2 h	Par trimestre	99 ,62 €	130,96 €	
Éveil sportif	1 h 30	Par trimestre	52,00 €	134,41 €	
Baby Gym	1 h	Par trimestre	52,00 €	134,41 €	
Stage thématique	5 jours	Par semaine	103,00 €	134,41 €	

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable du Comité consultatif « Vie culturelle » en date du 20 mai 2025 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte la proposition de tarifs ci-dessus pour la rentrée scolaire 2025/2026.

29/2025 – FINANCES - PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES AYANT INSCRITS
DEUX ÉLÈVES OU PLUS DANS UNE OU PLUSIEURS ÉCOLES MUNICIPALES RENTRÉE
SCOLAIRE 2025/2026

Rapporteur : M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire

Pour la saison 2025/2026, il est proposé d'accorder une participation financière à hauteur de 20.- € par enfant aux familles ayant inscrit leurs enfants dans l'une ou plusieurs écoles municipales listées ci-après.

- École municipale de musique (ÉMUS),
- École municipale de danse « Classique »,
- École municipale de danse « Jazz »,
- École municipale des Arts et des Sports (ÉMAS).

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Être domicilié à Souffelweyersheim,
- Avoir inscrit au minimum deux enfants ou plus d'une même famille dans l'une ou plusieurs écoles municipales,
- Enfant âgé de moins de 18 ans,
- Enfant ayant suivi l'enseignement durant les trois trimestres, quelle que soit l'école municipale,
- S'être acquitté des trois factures trimestrielles.

Aucune participation financière ne sera accordée, si en cours d'année un des enfants quitte une des écoles, sans en avoir intégré une autre.

La participation financière sera accordée sous réserve de l'établissement d'une demande par la famille et d'avoir produit les justificatifs demandés.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable du Comité consultatif « Vie culturelle » en date du 20 mai 2025;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE

- ***Une participation financière à hauteur de 20.- euros par enfant aux familles ayant inscrit leurs enfants dans l'une ou plusieurs écoles municipales de danse et de musique pour la saison 2025/2026.***

DECIDE

- ***La participation financière sera accordée sous réserve :***
 - ***De l'établissement d'une demande par la famille et d'avoir produit les justificatifs,***
 - ***De s'être acquitté des trois factures trimestrielles.***
- ***Aucune participation financière ne sera accordée, si en cours d'année un des enfants quitte une des écoles sans en avoir intégré une autre.***

30/2025 – FINANCES - PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES SAISON 2025/2026

Rapporteur : M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire

Pour la saison 2025/2026, il est proposé de reconduire le versement d'une aide à l'adhésion sportive ou culturelle.

Cette aide concernera les enfants de moins de 18 ans, bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire et étant domiciliés à Souffelweyersheim.

Elle sera versée pour toute cotisation soldée d'un minimum de 50.- € correspondant à l'adhésion à une association locale.

- Basket Club de Souffelweyersheim
- Football Club de Souffelweyersheim
- Le Géant Souffelweyersheim
- Foot Américain de Souffelweyersheim
- Gym Pour Tous
- Judo Club Souffelweyersheim – Reichstett
- Kenrido-Dojo
- Escrime Club Souffelweyersheim
- Tennis Club de Souffelweyersheim
- Tennis de Table de Souffelweyersheim
- La Souffel Volley Ball
- Jeunes Sapeurs-Pompiers
- Cocktail Fitness
- Angel's Voice
- Orchestre d'Harmonie
- Tirs Réunis de Bischheim

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission « Vie associative » en date du 20 mai 2025.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE

- ***pour la saison 2025/2026 une participation financière à l'adhésion sportive ou culturelle d'un montant de 40.- euros par enfant de moins de 18 ans, bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire et étant domicilié à Souffelweyersheim.***

Cette participation financière sera accordée pour toute cotisation versée d'un minimum de 50.- euros auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune de Souffelweyersheim.

31/2025 – FINANCES - SOUTIEN AUX VOYAGES SCOLAIRES ET AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE RENTÉE SCOLAIRE 2025/2026

Rapporteur : M. Bernard WEBER, Adjoint au Maire

Par délibération du 28 juin 2021, le Conseil Municipal a adopté le maintien de la participation communale selon les dispositions adoptées par l'assemblée départementale en faveur des classes de découverte et des voyages scolaires. Ces dispositions applicables aux élèves des classes maternelles et élémentaires prévoyaient la participation communale à hauteur de

5.- € par jour avec une **durée maximum de 4 nuitées et 5 jours** par élève répartie sur une année scolaire, quelle que soit la destination du projet.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a cessé le financement des classes de découverte pour la maternelle et l'élémentaire à compter de la rentrée 2015/2016 en raison de la réforme institutionnelle et de contraintes financières.

Ce dispositif d'aides prévoyait une participation pour les séjours dans les centres de vacances du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des Vosges pour une durée minimale de 2 nuitées pour les écoles maternelles et de 4 nuitées pour les écoles élémentaires et sous réserve de la participation communale.

La commune, dont l'aide est indépendante de celle du Département, propose de **reconduire son soutien** aux élèves de **maternelle et primaire** :

- **scolarisés à Souffelweyersheim,**
- **domiciliés à Souffelweyersheim** mais fréquentant des établissements d'enseignement privé ou public.

Cette aide reste de **5 €/jour**, dans la limite de **4 nuits et 5 jours** par élève et par an quelle que soit la destination du projet.

Le Conseil Municipal,

VU la lettre du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 26 août 2015 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- ***d'accorder une participation communale de 5 (cinq) euros par jour avec une durée maximum de 4 (quatre) nuitées et 5 (cinq) jours par élève répartie sur une année scolaire, quelle que soit la destination du projet. Cette participation s'applique aux élèves scolarisés dans les classes maternelles et élémentaires de Souffelweyersheim, ainsi qu'aux élèves domiciliés à Souffelweyersheim et fréquentant des classes maternelles et élémentaires scolarisés dans les établissements d'enseignement privé ou public.***

32/2025 – FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2025

Rapporteur : M. Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire

Dans le cadre du programme d'investissement 2025 il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'État au titre de :

- Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Dotation de soutien à l'investissement local classique et exceptionnelle (DSIL)

pour les travaux suivants :

Synthèse :

Projets	Montant de l'opération HT	Type de financement sollicité	Montant sollicité
Éclairage public rue du Canal, rue du Dépôt et rue des Menuisiers	200 502,85 €	DETR, DSIL	60 150,85 €

Objet et objectifs de l'opération :

La commune réalise au titre de l'année 2025 la rénovation de l'éclairage public de la rue du Canal, ainsi que la rénovation de l'éclairage public de la rue du Dépôt en accompagnement des travaux de voirie portés par l'Eurométropole de Strasbourg. La commune prévoit également la rénovation de l'éclairage public de la rue des Menuisiers en accompagnement du projet de réaménagement porté par l'Eurométropole de Strasbourg. L'objectif est d'obtenir une diminution de la consommation énergétique de 55%.

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de 240 603,42 € TTC soit 200 502,85 € HT.

Type et montant de Subvention sollicitée

DETR, DSIL au taux de 30 % soit 60 150,85 €.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
1- Eclairage public rue du Canal, rue du Dépôt et rue des Menuisiers	200 502,85 €	Etat DETR, DSIL 30%	60 150,85 €
		Commune de Souffelweyersheim	140 352,00 €
TOTAL DEPENSES	200 502,85 €	TOTAL RECETTES	200 502,85 €

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le plan de financement du projet ;

VU les crédits inscrits au budget 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

a) D'adopter le projet et le financement ci-dessous :

Projet	Montant de l'opération HT	Type de financement sollicité	Montant sollicité
Éclairage public rue du Canal, rue du Dépôt et rue des Menuisiers	200 502,85 €	DETR, DSIL	60 150,85 €

b) De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de :

- *DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) ;*
- *DSIL classique et exceptionnelle (Dotation de soutien à l'investissement local classique et exceptionnelle) ;*

c) D'autoriser M. le Maire à établir et signer tous les documents relatifs à cette demande.

33/2025 – FINANCES – DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Rapporteur : M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire

Cadre général des amortissements :

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

L'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales explicite le champ d'application des amortissements :

En application des dispositions de l'article L. 2321-3, constituent des dépenses obligatoires pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes y compris celles reçues à disposition ou en affectation :

1° Les biens meubles autres que les collections et œuvres d'art ;

2° Les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage, et non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif ;

3° Les immobilisations incorporelles autres que les frais d'études et d'insertion suivis de réalisation.

Les amortissements ne s'appliquent ni aux immobilisations propriétés de la commune qui sont affectées, concédées, affermées ou mises à disposition, ni aux terrains et aménagements de terrains hormis les terrains de gisement.

Les durées d'amortissements sont fixées librement par l'Assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- des frais d'études non suivis de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans ;
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans ;
- des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas d'échec du projet d'investissement ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
 - cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
 - trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
 - quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : ligne TGV, logement social, réseaux très haut débit ...).

Les subventions d'équipement reçues pour la réalisation ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable font l'objet d'une reprise annuelle sur le même rythme d'amortissement que l'immobilisation. La reprise constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

La méthode retenue est la méthode linéaire (*une commune pouvant, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel*).

Détermination des durées d'amortissement des biens :

Par délibérations des 30 novembre 2009 et 08 avril 2013, le Conseil municipal avait adopté les durées d'amortissement.

Dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57, le mode de gestion des amortissements des immobilisations a été modifié par le règlement de fonctionnement du 5 juin 2025. Ce règlement prévoit désormais l'amortissement des biens dès leur mise en service en cours d'année, selon la règle du prorata temporis.

La commune se trouve face à un impératif : adapter ses pratiques comptables aux réalités économiques et techniques actuelles. Les durées d'amortissement définies dans le tableau en vigueur ne reflètent plus fidèlement la durée de vie réelle des biens acquis. Cette obsolescence engendre des distorsions dans l'évaluation du patrimoine communal et entrave une gestion optimale des actifs.

La révision proposée s'inscrit dans une démarche de mise en conformité avec les règles comptables en vigueur. Ces normes exigent que les durées d'amortissement soient adaptées à la nature et à l'usage des biens. Cette adaptation garantit la fiabilité des états financiers de la commune et permet une prise de décision éclairée.

Par ailleurs, la commune a récemment acquis des biens qui n'étaient pas pris en compte dans le tableau initial. L'intégration de ces nouveaux actifs et la définition de durées d'amortissement appropriées sont essentielles pour assurer une gestion patrimoniale cohérente et exhaustive.

Il est proposé les durées d'amortissement telles qu'elles figurent dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 26/2023 relative au passage à la nomenclature M57 en date du 05 juin 2023 ;

VU la délibération 27/2023 relative au règlement budgétaire et financier en date du 05 juin 2023 fixant notamment le mode de gestion des amortissements des immobilisations dans le cadre de la nomenclature comptable M57 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU l'avis favorable de la Commission des finances en date du 16 juin 2025

Considérant que la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis de la valeur du bien conformément au règlement budgétaire et financier de la commune adopté le 05 juin 2023 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- *De fixer le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur deux ans est fixé à 1 000 € TTC*
- *D'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau joint en annexe ;*
- *De charger Monsieur le Maire ou son représentant de faire le nécessaire ;*
- *D'abroger des délibérations du 30 novembre 2009 et 08 avril 2013.*

34/2025 – FINANCES - AMORTISSEMENTS – CORRECTIONS – EXERCICES ANTÉRIEURS

Rapporteur : M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire

L'article L.2321-2 27° du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire.

La trésorerie de Saverne a constaté des anomalies sur certains comptes pour défaut ou erreur de comptabilisation d'amortissement. Par conséquent, il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs.

Cette correction est sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire. Les comptes 21622 (dotations aux amortissements) sont crédités par le débit du compte 1068 dans la limite de son solde créditeur cumulé du compte financier unique.

Ces opérations seront effectuées par le comptable public à l'appui de cette délibération, par des opérations non budgétaires, sur les comptes suivants :

Comptes crédités	Montant	Inventaire
21622	297,80 €	ART0601/2168
21622	437,74 €	ART0702/2168
21622	3 341,56 €	ART0703/2168
21622	466,44 €	ART1001/2168
21622	3 106,28 €	ART0901/2168
21622	1 403,34 €	ART0701/2168
21622	1 370,62 €	ART0602/2168
21622	243,98 €	ART02/05/2168
21622	3 003,98 €	ART0501/2168
21622	2 850,00 €	ART 1601/2168
21622	3 591,85 €	ART0401/2168
21622	3 420,00 €	ART1401/2168
21622	2 400,00 €	ART2101/2168

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission des finances en date du 16 juin 2025

VU la délibération 34/2025 fixant la durée des amortissements en date du 30 juin 2025

Considérant qu'il convient de corriger les erreurs de comptabilisation d'amortissement sur les exercices antérieurs, par une opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068 ;

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *AUTORISE le comptable public à effectuer un prélèvement d'un montant de 25 592,99 € sur le compte 1068 du budget communal, par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes détaillés ci-dessus*

35/2025 – FINANCES - DEMANDE D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire

Par courriel du 14 mars 2025, Madame le Trésorier Principal de Saverne informe la commune de la liste de non-valeurs irrécouvrables.

La décision relevant des demandes d'admission en non-valeur relève de la compétence du Conseil Municipal et précise pour chaque créance le montant admis. L'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleur fortune.

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif pour l'exercice 2025 ;

VU l'état des produits irrécouvrables sur ce budget, dressé et certifié par Madame le Trésorier principal, qui demande l'admission en non-valeur ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances » du 17 mars 2025.

après avoir entendu le rapport du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la somme dont il s'agit n'est point susceptible de recouvrement ; que Mme Simone FISCHER Trésorier principal justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de disparition des débiteurs ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2025 au compte 6541 « créances admises en non-valeur », les sommes ci-dessous :

Liste n° 7437590733

Exercice 2023 :

- Non-paiement pour un montant de 38,07 €
- Non-paiement pour un montant de 51,73 €
- Non-paiement pour un montant de 86,60 €
-

Exercice 2022 :

- Non-paiement pour un montant de 82,46 €

Exercice 2020 :

- Non-paiement pour un montant de 99,09 €

Montant de la liste n° 7437590733 :.....357,95 €

**36/2025 – EMS : MISE A JOUR DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES
DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS**

Rapporteur : Mme Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire

L'Eurométropole de Strasbourg est liée à 32 communes (toutes les communes sauf la commune de SCHILTIGHEIM qui a fait le choix de la régie) par une convention délibérée 29 mars 2021 et portant sur l'Application du droit du sol (ADS) et la défense des communes suite à un recours gracieux ou contentieux.

Cette convention comprend principalement la répartition des tâches entre les agent.es communaux et les agent.es de l'Eurométropole concernant l'instruction des demandes d'autorisations au titre du droit des sols, la mise à disposition du logiciel, le contrôle ADS, la

réponse aux recours gracieux et le suivi des dossiers contentieux avec représentation en Justice.

La convention d'origine date du 23 mars 1984 et a été retravaillée en 2015, et pour intégrer la dématérialisation obligatoire en 2021.

Les présentes modifications ont pour objet de clarifier les modalités d'intervention des agents de l'intercommunalité notamment en charge de dresser des procès-verbaux en ADS sur les communes de l'Eurométropole ou d'accompagner les communes dans la défense des contentieux relatifs aux décisions liées à l'ADS.

Les évolutions proposées de la convention jointes répondent aux obligations juridiques et réglementaires, en précisant les missions des contrôleurs ADS de la Police du bâtiment en charge dresser des PV et d'expliquer le déroulé de la procédure : mise en demeure, remise en état, astreinte, arrêté interruptif de chantier...

Par ailleurs, ces évolutions précisent les étapes et missions d'accompagnement du service juridique dans le suivi des contentieux en première instance relatifs aux décisions liées à l'ADS : rédaction des observations en défense, représentation de la commune à l'audience, analyse de la décision de justice... La convention formalise en outre la représentation des communes, par les agents de l'intercommunalité, dans le cadre des contentieux relatifs à la procédure administrative en application des articles L. 480-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Cette nouvelle version de la convention rappelle le principe de la gratuité délibéré le 24 mars 1984.

Elle est le fruit d'un travail entre le service de la Police du bâtiment et le service Juridique.

Elle a également été présentée et débattue lors de la réunion des Directeurs généraux des services des 33 communes qui s'est tenue le 27 mars 2025.

L'approbation de cette convention a pour conséquence de résilier la convention du 29 mars 2021 et de rendre applicable la nouvelle convention jointe en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.423-14 et R.423-15 du code de l'urbanisme et l'article L.5211 4-2 du code général des collectivités territoriales sur proposition de la Commission plénière

après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE

- ***la modification de la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols jointe à la présente délibération ;***

AUTORISE

- ***Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention***

Monsieur Pierre PERRIN prend la parole : Je voudrais juste compléter. Comme vous avez pu le voir dans le document, il s'agit d'une convention. Cette compétence n'a pas été transférée des communes vers la métropole. Elle reste communale puisque c'est le Maire et son adjoint en charge de l'urbanisme qui signe la délivrance des permis de construire.

Il s'agit d'une convention entre la Métropole et les communes. La métropole compte 33 communes, mais seules 32 d'entre elles l'ont signée. La commune de SCHILTIGHEIM conserve la gestion de ses permis de construire et de ses droits du sol.

37/2025 - AFFAIRES DU PERSONNEL – PLAN DE FORMATION 2025-2027

Rapporteur : M. Pierre PERRIN, Maire

Un plan de formation est un document qui prévoit sur une période pluriannuelle les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences et le développement de la structure.

La formation doit être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins de l'individu.

La formation professionnelle tout au long de la vie dans la fonction publique territoriale comprend :

- ✓ la formation d'intégration et de professionnalisation, qui comprend :
 - des actions favorisant l'intégration dans la FPT, dispensées aux agents de toute catégorie ;
 - des actions de professionnalisation, dispensées tout au long de la carrière et à l'occasion de l'affectation à un poste à responsabilité.
- ✓ la formation de perfectionnement, dispensée au cours de la carrière à la demande de l'employeur ou de l'agent ;
- ✓ la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique ;
- ✓ la formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent ;
- ✓ les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française.

La formation professionnelle s'organise autour de thèmes visant l'accompagnement de l'adaptation à nos métiers.

Pour la période 2025-2027, des besoins de formation dans les spécialités suivantes sont nécessaires :

Pilotage

- Direction générale
- Organisation, contrôle de gestion, évaluation

Affaires juridiques

- Mode de gestion et commande publique
- Prévention des risques juridiques et contentieux
- Assemblées, secrétariat général et protocole
- Assurances

Gestion des ressources Humaines

- Statut, rémunération et masse salariale

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Action et relations sociales
- Santé, sécurité et conditions de travail
 - Santé, sécurité et conditions de travail
- Finances
 - Procédure budgétaire et comptable
 - Gestion et ingénierie financière
 - Fiscalité et optimisation des ressources
- Communication
 - Stratégies de communication
 - Techniques et outils de communication
- Informatique et systèmes d'information
 - Architecture, développement et administration des SI
 - Réseaux et télécommunications
- Europe et international
 - Politiques européennes
 - Coopérations et actions extérieures
- Autonomie
 - Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap
 - Accueil et accompagnement des personnes âgées
- Inclusion sociale
 - Pauvreté, exclusion et accès au droit
 - Insertion sociale et professionnelle
 - Travail social et développement social
- Enfance, Famille
 - Petite enfance
 - Parentalité, familles
 - Protection de l'enfance et de l'adolescence
- Santé publique
 - Politiques de santé publique
 - Activités de soins
 - Santé environnementale
 - Biologie et santé animale
- Citoyenneté, population, affaires administratives, vies associatives
 - État civil
 - Élections
 - Funéraire
 - Vie associative
 - Affaires administratives
- Education, animation et jeunesse
 - Politiques d'éducation et d'animation pour la jeunesse
 - Accompagnement éducatif
 - Techniques d'animation
- Restauration collective
 - Production et distribution en restauration collective
 - Hygiène et sécurité des aliments
 - Alimentation durable
 - Accueil des convives
- Culture
 - Politiques territoriales d'action culturelle
 - Lecture publique et documentation
 - Enseignement artistique

- Programmation et techniques du spectacle
- Patrimoines

Sport

- Politiques du sport
- Enseignement des pratiques sportives
- Entretien des matériels et équipements sportifs

Urbanisme, Aménagement et Action Foncière

- Stratégie d'aménagement et planification
- Outils et opérations d'aménagement
- Domanialité et action foncière
- Droit des sols et information géographique

Habitat et Politique de la Ville

- Habitat, logement
- Politique de la ville

Développement économique et emploi

- Action économique
- Tourisme
- Politiques de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Mobilité, déplacements et transports

- Politique des déplacements
- Gestion des transports

Ingénierie écologique

- Politiques environnementales
- Prévention et gestion des déchets
- Biodiversité, nature, paysage
- Espaces verts

Voirie et infrastructures

- Études, conception et réalisation en VRD
- Entretien et exploitation en VRD
- Propreté de l'espace public
- Eau et assainissement
- Infrastructures portuaires, aéroportuaires et fluviales

Architecture, bâtiments et logistique

- Architecture, construction, réhabilitation
- Maintenance des bâtiments tous corps d'état
- Hygiène et propreté des locaux
- Logistique et maintenance des moyens techniques

Energie et climat

- Energie et climat

Prévention et sécurité civile

- Sapeurs-pompiers
- Prévention des risques majeurs

Prévention et sécurité publique

- Police municipale
- Sûreté et sécurité publique

Evolution professionnelle

- Orientation formative
- Transition et orientation professionnelle
- Positionnement, méthodologie et entraînement aux épreuves
- Remise à niveau

Approches fondamentales

- Prise de fonction

- Connaissance de l'environnement territorial
- Approches générales des politiques publiques
- Approches générales de la gestion des ressources
- Relation à l'usager(ère)
- Techniques administratives d'organisation et de secrétariat
- Techniques d'expression écrite
- Développement des capacités d'expression orale et relationnelle
- Développement des capacités d'animation, de pédagogie et de tutorat
- Usages des outils numériques
- Prévention des risques professionnels et secourisme

Appuie à la gouvernance, management et pilotages des ressources

- Veille et observation
- Diagnostic et stratégie de territoire
- Élaboration et mise en œuvre des politiques publiques
- Évaluation de l'action des politiques publiques
- Contrôle de gestion
- Conduite de projet et pilotage d'opérations
- Organisation et conduite du changement
- Culture et animation managériale
- Management stratégique
- Management intermédiaire
- Management de proximité

Valeurs et principes

- Valeurs fondamentales
- Valeurs de service public
- Valeurs humaines dans l'activité professionnelle
- Principes déontologiques

Grande cause

- Développement des ressources psychosociales
- Prise en compte du handicap en situation professionnelle
- Lutte contre les discriminations et pour l'égalité républicaine
- Égalité femmes hommes
- Lutte contre l'illettrisme
- Prévention de la pénibilité au travail

Grande mutation

- Transitions écologiques
- Démocratie et citoyenneté
- Qualité de l'action publique
- Réformes institutionnelles
- Transitions numériques
- Prévention et promotion de la santé
- Cohésion urbaine

Par ailleurs, l'ensemble des formations proposées dans les catalogues du CNFPT sont considérées comme faisant partie du plan de formation.

Ci-après, à titre d'information, le recensement des demandes précises de formations des agents formulées lors des entretiens professionnels de 2024 :

* La communication gestuelle avec l'enfant de 0 à 3 ans

* La communication verbale bienveillante dans le social et le médico-social : les outils d'une communication efficace
* Les soins et la santé de l'enfant en accueil petite enfance"
* Les peurs et les angoisses chez le jeune enfant de 0 à 3 ans
* Le sommeil du jeune enfant
* Relaxation ludique pour les 3-6 ans apaisement pour tous les professionnels et enfants
* Chants et comptines : le Ukulele pour accompagner simplement le répertoire de la jeune enfance
* Les manifestations d'agressivité du jeune enfant de 0 à 3 ans
* L'atelier d'arts plastiques avec des enfants (3 à 6 ans)
* Le portage des bébés
* Formation initiale SST
* La marche active pour développer sa créativité et son innovation
* Le Kamishibai, un outil d'animation créatif à l'école
* Le développement et l'acquisition du langage chez les jeunes enfants jusqu'à 3 ans
* La collaboration entre les parents et les professionnels
* Le bien-être et l'éveil du jeune enfant par la relaxation et le massage en structure petite enfance
* Les soins, en petite enfance, apports de l'anthropologie : sensibilisation
* L'accompagnement de l'enfant en s'aidant des neurosciences
* Le ressourcement, une étape indispensable pour se revitaliser professionnellement
* L'animation d'un atelier pour les parents et les enfants
* Les conduites addictives : réglementation, détection, prévention
* Renforcer le lien de parentalité par le portage, le toucher et le massage
* Evaluation des risques et mise en œuvre du document unique
* Les objets transitionnels et la psychologie de l'enfant
* Les évolutions et les enjeux du secteur de la petite enfance
* Les méthodes de recrutement au service de l'attractivité
* Premiers secours en santé mentale
* L'accueil d'un enfant présentant des difficultés comportementales en milieu scolaire
* Les actes de naissance et de reconnaissance
* Les fondamentaux de l'état civil
* Les différentes type d'union et leur dissolution

* S'organiser avec Outlook
* Le rôle et le positionnement en tant que responsable de service
* Webinaire : Premiers secours en santé mentale
* Progression sur Excel pour utilisateurs intermédiaires
* Travailler autrement : les astuces à connaître, les biais à éviter
* Formation Allemand pour l'accueil du public étranger
* La gestion de la liste électorale et du répertoire électoral unique
* Les actes d'état civil : perfectionnement
* L'usage d'Instagram pour optimiser la communication
* Formation à l'intelligence artificielle dans le domaine de la communication
* Communication interne
* Les règles d'élaboration et d'exécution du budget de la collectivité
* Approche générale des marchés publics ou Bases des marchés
* L'organisation et le fonctionnement de la FPT
* Base des finances publiques
* Formation l'illectronisme au sein de la bibliothèque
* La prévention des agressions verbales et physiques
* Prévention et lutte contre le harcèlement scolaire
* Actualités marchés publics
* Management comportemental
* Sauveteur secouriste au travail
* Formation Excel
* Formation habilitation électrique
* Maintien et actualisation des compétences SST
* La pose du carrelage et de la faïence
* L'initiation et les principes de base en électricité
* Chariot élévateur inférieur ou égal à 6 000 kg AC R 489 catégorie 3
* La sécurité sur les aires de jeux, contrôle et maintenance
* Manipulation des extincteurs"
* Conduite de chariot élévateur porte CAT 3 (inf. ou égal à 6000kg)
* Caces Pemp nacelle (échu le 29/10/2025)

* Habilitation électrique b2-b2v-br-bc
* VAE information sur l'accompagnement
* Recyclage habilitation électrique
* Lâcher prise pour être serein et efficaces en tant que manager
* Travaux en hauteur
* Formation sanitaire
* Approfondir ses connaissances en fleurissement

Le Conseil Municipal,

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

VU *le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3, ;*

VU *le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;*

VU *les Décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;*

VU *le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;*

VU *l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 avril 2025 ;*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

➤ **D'approuver le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Social Territorial**

38/2025 - AFFAIRES DU PERSONNEL : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Rapporteur : M. Pierre PERRIN, Maire

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, renforce les dispositions favorisant l'accès à la fonction publique des personnes handicapées.

Conformément à l'article L.323-2 du Code du travail, les collectivités territoriales occupant au moins 20 agents sont tenues d'employer – à temps plein ou à temps partiel - des travailleurs handicapés, dans la proportion de 6 % de leur effectif total. Aussi, une déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) doit être effectuée chaque année pour justifier de cette obligation.

Les collectivités territoriales ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution annuelle à l'Agefiph (Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Selon la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 35 bis, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un rapport annuel sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés doit être présenté par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2024 annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

VU le Code du travail, article L.323-2 et L.5212-2 ;

VU loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 35 bis, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU les membres du Comité Social Territorial ont pris acte du rapport en date du 16 Mai 2024

Considérant qu'il convient d'appliquer les dispositions de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ PREND ACTE du rapport annuel 2024 portant sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés annexé.

39/2025 – AFFAIRES DU PERSONNEL - MODIFICATION DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE – AGENT BIBLIOTHÈQUE

Rapporteur : Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire

Dans le but d'améliorer la qualité de service offerte aux usagers de la bibliothèque, il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'agent de bibliothèque (adjoint territorial du patrimoine) de 26,25/35^{ème} à 28/35^{ème}. Une telle augmentation permettra d'accroître sa disponibilité auprès des usagers.

Cette modification prendra effet au 01^{er} juillet 2025.

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

- VU *le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3 ;*
VU *la délibération du Conseil municipal en date du 28/09/2020 fixant la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine à 26h15 (26,25/35ème) à compter du 01/10/2020 ;*
VU *l'avis favorable du Comité social territorial en date du 10 avril 2025 ;*
VU *le tableau des effectifs ;*

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- *La modification, à compter du 1^{er} juillet 2025, de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint du patrimoine passant de 26,25/35^{ème} à 28/35^{ème}.*

PRECISE

- *Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.*

40/2025 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS – COMPLÉMENT 2025

Rapporteur : M. Pierre PERRIN, Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, il est proposé la création d'emplois 2025 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Ces créations feront l'objet d'une inscription au tableau des effectifs 2025.

A l'issue des procédures de recrutement, les postes non pourvus seront supprimés.

Le Conseil Municipal,

- VU *le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2541-12 ;*
VU *la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
VU *la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
VU *le Budget Primitif 2025 ;*
VU *l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 mai 2025.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- *De créer les emplois tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe ;*

- *D'inscrire les emplois créés au tableau des effectifs 2025.*

PRECISE

- *Que les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2025.*

AUTORISE

- *Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

41/2025 – URBANISME – DÉBAT - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : BILAN ET PERSPECTIVES

Rapporteur : M. Pierre PERRIN, Maire

Contexte

Le rapport d'évaluation 2017-2022 réalisé par le service Habitat de l'Ems, en partenariat avec l'ADEUS a été transmis pour avis aux 33 communes : il vise à analyser les résultats de la politique Habitat et à se déterminer sur l'opportunité d'une évolution du volet Habitat du PLU. Une délibération en Conseil de l'Eurométropole est prévue en juin 2025 qui permettra d'acter la fin de la phase d'évaluation et d'initier les travaux d'évolution du PLH

La Ville de Souffelweyersheim peut ainsi donner un avis et surtout proposer de nouvelles pistes d'actions afin de participer à l'élaboration du futur PLH : il devrait être intégré à la modification n°5 du PLU (approbation prévue en 2027) et le reconduire pour une durée de 6 ans.

Extraits du bilan

La Ville de Souffelweyersheim a répondu à ses objectifs de production annuel avec 55 logements réalisés pour un objectif de 43 sur la période 2017-2022.

La production de logement s'est concentrée le long de la route de Brumath, le PLH ayant notamment encouragé la transformation urbaine d'un bâti à faible/moyenne densité le long des axes structurants de 2^{ème} couronne.

Le PLH porte également sur la question de l'accueil des gens du voyage.

L'aire de Mundolsheim-Souffelweyersheim n'est pas réalisée à ce jour : principe acté par délibération du 23 mars 2018, inscrite au SDAGV 2019-2024 : la délibération du 16 décembre 2022 autorise le recours à l'expropriation et le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour permettre sa réalisation.

Le PLH acte la mise en place par Souffelweyersheim d'une Charte pour un habitat de qualité à Souffelweyersheim, adoptée en séance du Conseil Municipal le 15 février 2021.

Sur le volet logement social, les objectifs du PLH sont inférieures à ceux des objectifs triennaux SRU car ils s'appuient sur une identification des projets et une capacité de réalisation réaliste. Par exemple, sur la période 2017-2019, il a été réalisé 56 logements sociaux, soit 10 % de plus que les 51 prévus, mais qui reste largement en deçà de l'objectif triennal SRU sur la période de 152 logements. Sur la période 2020-2022, il a été réalisé 58 logements sociaux, alors que

l'objectif triennal SRU en attendait 247. L'arrêté de carence du Préfet a ponctué cette période, comme pour 10 autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'évaluation du PLH en propose cette analyse :

Le contexte de crise immobilière et la chute globale de la production de logements peut expliquer pour partie ce décrochage. Cependant, la mutualisation des objectifs SRU faisait partie du consensus dégagé au sein du PLU dans le travail mené en partenariat avec les communes : elle permettait de traduire concrètement sur le volet Habitat un élément de solidarité à l'échelle intercommunale et de définir la réponse aux besoins à l'échelle de l'EPCI (les besoins de la population en matière d'habitat ne tiennent pas compte des limites administratives).

La fin de la possibilité de mutualiser les objectifs a été perçue comme une remise en cause par le législateur de cette solidarité intercommunale, et certaines communes en réaction ont pu désinvestir ce volet de leur politique, notamment au vu des nouveaux objectifs perçus comme « inatteignables ».

A l'échelle de l'EPCI le taux de logement social est aujourd'hui de 27%. La fin de la mutualisation conduit à devoir revoir la stratégie imaginée lors de l'adoption du PLU dans la réponse aux objectifs de la loi SRU, mais la question d'une globalisation des objectifs SRU à l'échelle de l'EPCI resterait une alternative cohérente si le législateur acceptait de rouvrir cette possibilité, quitte à ce que cette solidarité intercommunale donne lieu à l'alimentation d'un fonds permettant de soutenir le développement des équipements et services des communes qui porteraient l'effort de production au delà de leur part.

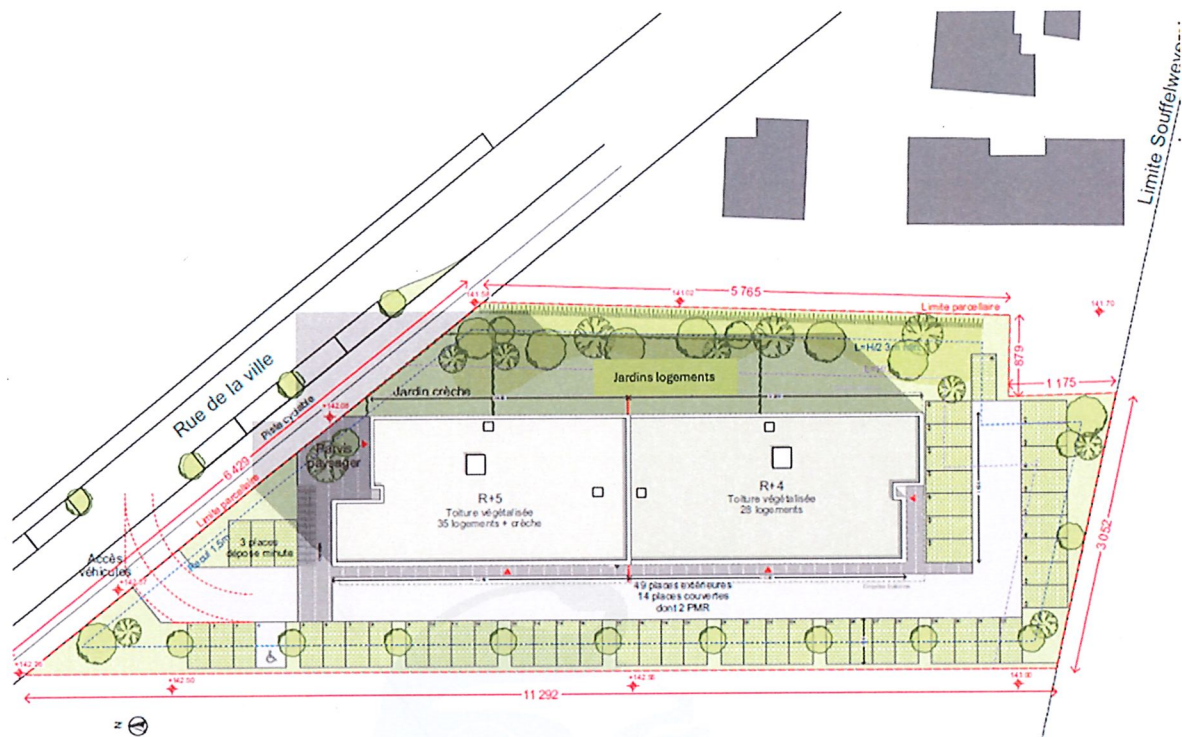
Perspectives à courts termes

La Ville de Souffelweyersheim ne peut qu'adhérer à cette vision, mais en attendant elle ne peut rester inactive pour répondre à ses obligations réglementaires ainsi qu'aux besoins de sa population.

En date du 10 octobre 2024, la Ville, l'Ems et la Préfecture ont co-signé un Contrat de Mixité Social : l'objectif retenu pour la période 2023-2025 est la réalisation de 115 logements sociaux. Pour répondre à cet objectif, nous avons listé les projets en cours et à venir :

Adresse	Promoteur/bailleur	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Etape du projet
11 rue du Canal	Habitation moderne / Bartholdi	21	9	En construction
50 route de Brumath	Bartholdi	30	30	En construction
77a route de Brumath/rue du Soleil	SCI ARENA	4	2	En construction
40 rue du Canal	SCI TOURNESOL STRADIM	20	8	PC accordé
27 route de Bischwiller	Habitat de l'III	18	18	PC accordé
rue de la Ville	VILOGIA	40	40	Agrément pour la résidence autonomie non obtenu
12 route de Brumath	TRIANON	39	16	En construction
52 route de Brumath	SOCOLOPO	18	18	En construction

Suite à l'échec de l'obtention des agréments nécessaires pour réaliser une résidence autonomie au Sud de l'EHPAD, rue de la Ville, le projet a été réorienté afin de réaliser une **résidence senior sociale** d'environ 70 logements, accompagné si possible d'une crèche privée et pourquoi pas d'un cabinet médical/kiné...



Ce projet permettra de proposer des logements adaptés pour les personnes âgées, de trouver des synergies avec l'EHPAD voisine, et de jouer la carte d'intergénérationnel si une crèche peut s'y implanter.

Pour pouvoir entrer dans la phase opérationnelle et délivrer un permis de construire, l'Eurométropole de Strasbourg intègre en ce moment une évolution réglementaire au PLU dans le cadre d'une modification simplifiée.

Perspectives à moyens et longs termes

En préambule sur la question des logements sociaux, les objectifs SRU sont irréalisables au regard des disponibilités foncières : aussi quelle place doit-on donner à la production de logements sociaux dans les projets à venir ?

La mise en place de Secteur de Mixité Sociale peut permettre de répondre à des objectifs triennaux, mais en aucun cas ne permettra d'atteindre le taux de 25 % de logements sociaux. De ce fait, si la production de logements sociaux dans les opérations à venir doit évidemment se poursuivre pour répondre aux besoins de cette part de la population, elle doit plus que jamais s'intégrer à une réelle mixité avec un objectif prévalant de garantir un cadre de vie agréable aux habitants.

La Ville de Souffelweyersheim dispose de grandes zones d'habitat individuel sous toutes ses formes en fonction des périodes de réalisation (vieux village, lotissements des années 60/70, maisons groupées). Il convient de préserver cet habitat qui répond à une réelle demande sur l'Ems et qui, s'il devait être remplacé par un habitat collectif, ne ferait qu'engendrer de la consommation foncière ailleurs sur le territoire dans et hors de l'Ems pour construire de nouvelles maisons.

Par conséquent, la Ville de Souffelweyersheim ne dispose à ce jour que de 3 secteurs de développement, nécessitant une modification du PLU pour être urbanisé.

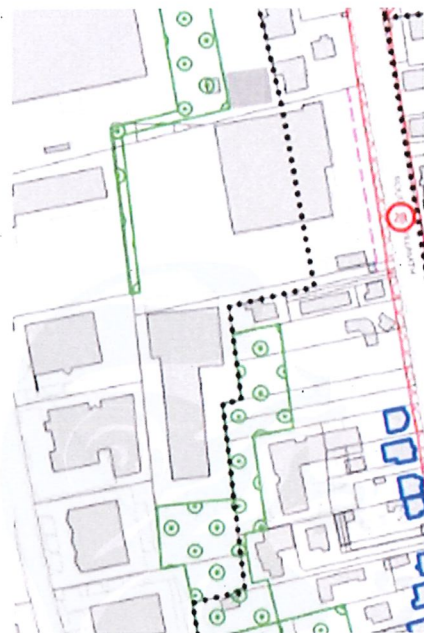
1. La route de Brumath avec la transformation de terrains en zone d'activités en zone d'habitat.

Cette évolution a plusieurs avantages :

- Les terrains sont déjà desservis
- La réalisation de projet permettra de dépolluer éventuellement les terrains mais surtout de les désimperméabiliser en apportant une part plus importante d'espaces verts (lutte contre les îlots de chaleur)

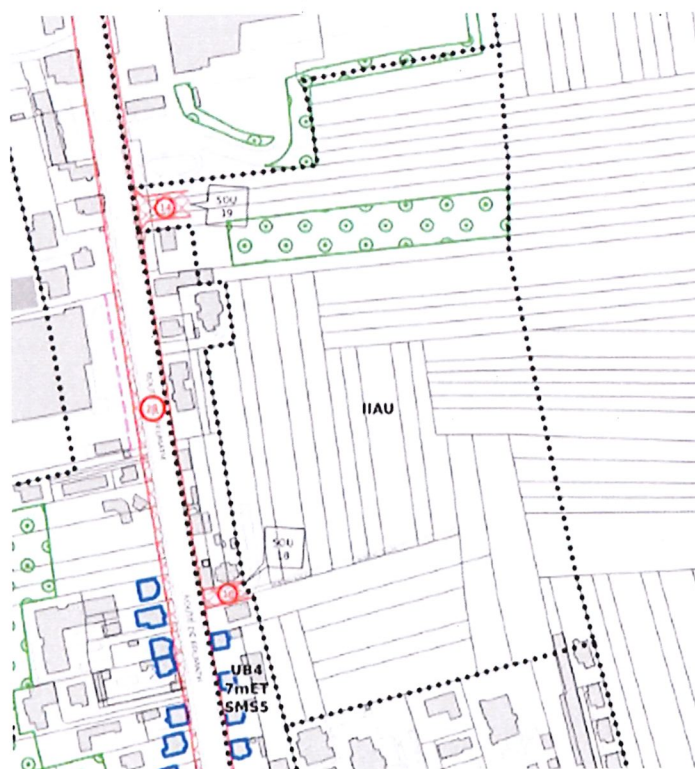
- Une opportunité pour retravailler les liaisons douces entre la route de Brumath et la rue des Tuileries et liaisonner les Espaces Planter à créer ou Conserver inscrits au PLU
- Une opportunité pour intégrer des équipements de proximité pour répondre aux besoins de la population récemment installée dans ce secteur (square, aire de jeux, etc.)

Une propriétaire de terrain nous a déjà approché avec des promoteurs pour co-construire un projet sur son terrain.



Une programmation et densité sera évidemment à arrêter. Il pourrait être envisagé de réaliser une résidence étudiante sociale et une résidence jeunes actifs pour accueillir à Souffelweyersheim d'autres types de population, en recherche de logement sur l'Ems, en plus d'une programmation de logements classiques. La conservation des commerces et activités en bas d'immeuble est également essentiel pour conserver la vitalité de la route de Brumath.

2. La zone IIAU de la route de Brumath/rue du Soleil



Ce secteur est classé en « zone d'urbanisation future à long terme, à vocation mixte ».

A quel horizon doit-on envisager de l'ouvrir à l'urbanisation ? Faut-il subordonner cette urbanisation à l'arrivée d'un transport en site propre sur la route de Brumath ?

L'urbanisation de telle zone est relativement longue entre l'élaboration du projet, les procédures administratives (Déclaration d'Utilité Publique, Déclaration de projet, modification du PLU, expropriations, etc.), la viabilisation des terrains, la délivrance des permis de construire et la réalisation des travaux. Par conséquent, ce type de projet devrait être lancé en début de mandat.

3. La zone IIAU de la rue de la Ville

Ce secteur est également classé en « zone d'urbanisation future à long terme, à vocation mixte ». Sa localisation rend peut-être ce secteur moins prioritaire que celui de la route de Brumath et pourrait continuer à constituer une réserve de développement futur.

Le présent dossier est soumis à titre informatif.

Le Conseil municipal est invité à en prendre connaissance et à échanger sur les points soulevés, sans qu'il ne soit demandé de délibération ou de vote.

Madame Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale : n'étant pas une experte, sur le plan réglementaire, est-il possible d'envisager un lotissement de maisons individuelles, même si cette solution peut être moins rationnelle qu'un programme immobilier collectif ? Est-ce que nous pouvons partir du postulat de dire : pourquoi ne pas opter pour un lotissement de maisons individuelles ?

Madame Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire : il n'existe pas de loi qui l'interdit, mais étant donné que le secteur est actuellement tendu sur Eurométropole, opter uniquement pour un lotissement composé de maisons individuelles susciterait à mon sens de vives réticences de la part des services de l'Etat. En revanche sur un périmètre plus étendu, celui des 6 hectares par exemple, l'intégration d'une dizaine de pavillons pourraient éventuellement se justifier à condition de s'inscrire dans une réelle logique de mixité. Mais sur la parcelle d'1,7 hectares un tel projet serait très mal perçu par l'Etat.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : à l'Ouest sur cet espace « LEVY KADOUCH », on trouve des immeubles et des bâtiments industriels. Je ne suis pas certain que vous y achèteriez une maison en plein cœur. Marie Laure KOESSLER a raison, il sera difficile aujourd'hui de créer de la maison individuelle sur des grands lotissements comme nous avons connu par le passé.

Madame Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale : est ce qu'il est envisageable de faire un mixte avec des maisons individuelles mais aussi avec des maisons médicales ? Pourquoi ne pas créer un quartier intergénérationnel, alliant jeunes et seniors ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : aujourd'hui, je ne vous demande pas de décider si nous allons libérer les six hectares, ni de lancer un lotissement immédiatement. Mais ta question est pertinente et c'est un débat qu'on entend souvent, même à l'Eurométropole : « plus on s'éloigne de Strasbourg, plus la demande en maisons individuelles est forte. A l'inverse, plus on se rapproche de Strasbourg, moins on en parleet on en verra de moins en moins ».

Madame Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale : Cela coûte cher une maison.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : Un promoteur ou un lotisseur va mettre sur un espace de 20 ares, 5 maisons ce qui représente 5 familles.

Madame Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire : et encore, quatre ares, cela n'est pas énorme.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : sur un espace de 20 ares, un promoteur ou un lotisseur va implanter 2 immeubles, soit 40 familles. Aujourd'hui, je ne vous dis pas non, mais cela n'est pas une volonté de ma part.

Madame Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale : j'ai une autre question concernant la résidence sénior sociale, qui est une très bonne idée cela dit en créant 70 logements : est-ce que cela est considéré comme 70 logements sociaux ?

Madame Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire : oui

Madame Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale : si les logements de cette résidence sont considérés comme sociaux, cela veut dire qu'ils sont soumis à des conditions de ressources, j'imagine ? Peut-on alors imaginer une forme de mixité où les gens ne seraient pas obligatoirement qu'avec des profils sociaux. ? Ne peut-on pas aussi se dire qu'une personne de Souffelweyersheim, avec un peu plus de moyens a également le droit de rester à Souffelweyersheim, parce que c'est chez elle ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : nous partageons ton point de vue, et c'est précisément ce qui nous pose problème. Nous en avons déjà discuté entre nous : d'un côté, je comprends tout à fait la situation des personnes en difficulté, mais de l'autre, il y a aussi des gens aux revenus plus aisés qui pourraient se voir exclus de cet espace, ce qui est problématique. Je me demande comment nous allons pouvoir gérer cette contradiction.

Madame Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire : la difficulté actuelle est technique. Les règles sont compliquées en matière de zonage etc... Comme M. le Maire l'a souligné tout à l'heure, nous avons fait une demande de modification express car en principe le lieu à côté de l'EHPAD n'est pas un lieu voué à l'habitat actuellement. Si nous trouvons une solution nous pouvons le faire pourquoi pas, mais en tous cas nous y réfléchissons. Pour l'heure, on ne fait que du social sinon rien. Les règles sont strictes.

Madame Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale : je trouve cela très injuste, voir contradictoire. Si on garde ces 70 logements sociaux seniors, est-ce qu'à côté on pourrait prévoir de mettre 15 logements sociaux non réservés seniors ? Comme cela, on respecterait un équilibre, en attribuant un espace plus grand, tout en rendant cette résidence senior plus équitable.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : excuse -moi, je n'ai pas compris. Est-ce qu'il s'agit des logements sociaux pas seniors ou des logements seniors pas sociaux ?

Madame Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale : non, l'idée serait de garder les 70 logements sociaux seniors mais d'y ajouter 20 logements seniors qui eux ne seraient pas sociaux.

Madame Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire : cela ferait 85 logements, ce qui est beaucoup trop important sur le secteur. Rester sur ce secteur implique de respecter des règles comme par exemple : les hauteurs, les prospects, les emprises au sol etc...

Madame Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale : nous avons donc pas de choix outre que de le mettre ailleurs.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : c'est un débat que nous n'avons jamais tout à fait écarté, et que nous avons à l'esprit : peut-on vraiment se limiter aux seuls logements sociaux ? Aussi, nous souhaitons revenir sur cette question : quelles alternatives pourrions-nous envisager ? Les abords de la maison de retraite offrent des espaces disponibles. Pourquoi ne pas imaginer, par exemple, une structure non sociale ? Mais il faut la porter, il faut que cela soit géré, et c'est compliqué.

Madame Myriam JOACHIM, Conseillère Municipale : pour en venir à ta question concernant les plafonds des ressources. : il faut savoir que les plafonds des bailleurs sociaux sont quand même relativement élevés. Il y aura évidemment toujours des retraités ou des personnes âgées qui auront des revenus bien supérieurs mais dans l'ensemble des personnes, la moyenne de revenus peut rentrer dans ce genre de dispositif. Par expérience, je sais également que les bailleurs sociaux qui ont créé des résidences séniors ont malheureusement très souvent du mal à les remplir parce qu'ils ne trouvent pas assez de séniors. Je pense donc que 70 logements, c'est bien suffisant. Si le bailleur social n'arrivait pas à remplir ces derniers avec des séniors, il mettrait à la place des plus jeunes. On m'a déjà sollicité pour des déménagements dans des résidences séniors hors Souffelweyersheim, même si c'est très rare que l'on me sollicite pour des interventions l'extérieur.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : sur ce sujet, la garantie que nous avons prise, c'est que les logements soient adaptés aux séniors et aux personnes en situation de handicap. Il nous faut aussi penser à nos personnes fragiles, handicapées, qui n'ont pas forcément de résidence ou d'espaces adaptés pour elles. L'exemple type est celui de Dominique MOOG, : sans une structure adaptée, il se verrait contraint d'intégrer un EHPAD. Or, s'il avance en âge, il est loin d'être l'aîné de la commune.

Madame Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale : pourquoi le nombre de 70 places ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : c'est une question de rentabilité. Ces logements sont composés d'une pièce ou deux pièces, ciblés pour un couple ou une personne vivant seule. Ils sont composés donc d'une pièce à vivre, une chambre et une salle de bains adaptées et médicalisables. Dans la chambre, nous disposons de largeurs pour pouvoir travailler autour. Les salles de bains sont adaptées c'est-à-dire, il n'y aura pas de ressaut, la personne peut accéder et sortir de la salle de bain avec son fauteuil. Il est donc compliqué d'aller faire vivre des jeunes dans des logements spécialisés pour accueillir des personnes handicapées. Les cuisines sont aussi adaptées avec des vaisseliers que l'on tire et qui descendent. Avant tout, je veux que nous visitions ce type de logement. VILOGIA est le partenaire dédié.

Madame Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire : de toute façon, nous ne pouvons pas nous focaliser maintenant sur 70 logements. Il n'y a pas projet, nous sommes en phase de discussion. Cela peut être 72 ou 65 logements. Surtout, si on y intègre le cabinet médical et cela me paraît adéquate, même logique. Nous essayons également d'y intégrer des crèches privées, parce que cela fait quelques années que nous essayons d'aider des porteurs de projet de crèches car beaucoup de parents de Souffelweyersheim en ont besoin. Nous nous sommes fait la réflexion qu'une petite mixité de personnes âgées et de crèche en rez-de-chaussée cela pourrait être sympa.

Monsieur Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal : tu avais parlé d'une maison médicale sur laquelle tu as travaillé. J'aimerais savoir ce que tu envisages pour ce projet.

Madame Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale : oui, un projet accompagné d'une crèche privée et pourquoi pas d'un cabinet médical kinésithérapeute. Je suppose donc que nous pouvons parler d'une maison médicale même si le terme est peut-être mal choisi, mais l'idée de regrouper des professionnels de la santé est dans l'air du temps.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : en ce qui concerne les maisons médicales, j'ai été sollicité par des sociétés porteuses de tels projets. C'est assez particulier car la commune doit faire un effort sur le terrain soit en l'offrant ou le vendant très peu cher. Dans cet ensemble médical, on y retrouve des médecins généralistes, des kinésithérapeutes, des infirmiers, des sages-femmes et aussi des pédicures, des spécialistes etc.... Parfois le bâtiment est sur deux niveaux. A Eschau par exemple cela fait plus de 6 ans qu'ils ont lancé le projet que car ils ont eu du mal à vendre les lots.

Etant situés à 7 kilomètres de Strasbourg, j'aurais du mal à offrir à certains un terrain moins cher et demain il vaudrait le même prix que celui qui l'a payé cher. Nous ne sommes pas encore dans une situation critique, mais il est indéniable que nous manquons d'un ou deux praticiens. En revanche, pour les cabinets d'infirmiers, la situation est différente : nous sommes surdotés, pas seulement à Souffelweyersheim, mais sur l'ensemble du territoire concerné. Nous avons échangé avec Jean-Philippe DECOUR sur les kinésithérapeutes et nous avons été les premiers à établir un ratio précis entre le nombre de professionnels et la population. La zone est classée selon un quota – surdotée, sous-dotée ou à l'équilibre – ce qui signifie qu'un nouveau cabinet ne peut s'implanter que si un autre libère sa place, par départ ou reprise. La solution ? mutualiser les ressources. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait certains infirmiers en partageant des locaux avec des kinésithérapeutes pour optimiser les coûts. Pour nous, ce n'est pas une priorité, mais en ce qui concerne les médecins pour être franc : avec une population croissante, l'arrivée d'un praticien supplémentaire serait une très bonne chose.

Monsieur Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal : si on prend des spécialistes, étant donné qu'à Schiltigheim ils vont vouloir tout piétonniser, je pense qu'il y aurait peut-être un créneau pour faire venir des gériatres, des gynécologues qui ne souhaitent plus travailler sur Schiltigheim.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : tu as raison, mais ce n'est pas seulement sur Schiltigheim, c'est Strasbourg. On le voit par le biais de spécialistes qui viennent s'installer à la Wantzenau, notamment des cardiologues. Il y a également des dermatologues ou ophtalmologues. Puis, vous avez les grandes zones comme Shopping Promenade avec le centre médical où l'on peut se stationner facilement. Effectivement il y a des spécialistes qui quittent le centre-ville de Schiltigheim. Mais ces derniers cherchent un endroit où on peut venir rapidement et se stationner. Cela évolue aussi, mais tu as raison pourquoi pas. Je ne sais pas pour quelles raisons mais nous avons eu des difficultés à faire venir un pédiatre à Souffelweyersheim. Les professionnels semblaient moins intéressés par notre commune et privilégiaient des secteurs comme Bischheim où la densité de la population est plus importante. Pour la spécialité de gynécologue on trouve un cabinet à Mundolsheim. Il n'est pas nécessaire de tout concentrer dans le même village. Comme pour les commerces, une zone de chalandise suffisamment large est suffisante. Il faut une certaine taille de population pour vivre d'une activité. Donc pourquoi pas ? Avec Marie-Laure KOESSLER qui se charge de ce dossier nous avons proposé à Nexity d'imaginer par exemple de construire une crèche. De notre côté la commune a déjà un équipement avec 45 berceaux qui n'est pas forcément suffisant mais nous pouvons ouvrir au privé. Nous avons pu faire le point sur ce sujet grâce au travail mené avec la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Nous n'avons pas pour le moment d'opérateurs privés qui ont trouvé d'emplacement et pourtant ils cherchent. La route de Brumath serait très

intéressante avec les pieds d'immeuble pour eux. Rassurez-vous il n'y a pas que la population de Souffelweyersheim qui cherche des places en crèche. Si une crèche s'installe route de Brumath, les habitants de Vendenheim, Mundolsheim et Brumath y amèneront leurs enfants car beaucoup travaillent à l'espace Européen.

C'est une réalité : il faut favoriser la mixité d'autant que ces bâtiments permettront de mutualiser des usages. Nous avons pensé aux médecins car en effet, j'ai connaissance d'un cabinet médical composé de deux médecins en location actuellement qui cherchent à être propriétaires. Mais ces derniers ont augmenté leur patientèle avec un médecin supplémentaire. Des médecins comme le mari de Brigitte SCHAEFFLER n'existeront bientôt plus. Ces nouveaux médecins privilégient leur vie de famille à raison. Il va falloir donc trouver un confort de travail pour motiver ces médecins à venir travailler chez nous.

Monsieur Jean-Philippe DECOUR, Conseiller Municipal : dans la zone d'activité qui se trouve rue des Tuileries, il y aurait peut-être des logements professionnels vacants qui permettraient d'ouvrir à du logement ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : effectivement, je pense qu'à l'avenir, cela sera aussi dans les zones artisanales où l'on fera du logement. Mais il faudra accepter de raser un bâtiment même si la décision est compliquée. Par contre en pied d'immeuble, on retrouvera une activité professionnelle et au-dessus un ou plusieurs niveaux d'habitations. Ce sont les seuls espaces qui nous resteront. Nous commençons déjà à réfléchir pour certains endroits. Pour le moment, je ne vois pas les propriétaires de ces bâtiments vendre. Ils sont assis sur une mine d'or. La majorité des propriétaires n'ont pas envie de revendre au regard de ce que la location peut leur rapporter.

Madame Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire : pour répondre à la question de Jean-Philippe DECOUR, dans notre zone, il y a très peu de logements, un ou deux à ma connaissance, car la réglementation y est très contraignante.

Monsieur Jean-Philippe DECOUR, Conseiller Municipal : oui mais il faudra peut-être changer de paradigme à un moment ou un autre et se dire : c'est contraignant mais on enlève les contraintes et on fait quelque chose ; on crée un cadre de vie qui pourrait très bien devenir une petite ville avec des commerces dans ce cadre-là.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : tu n'as pas tort, et c'est une réflexion que nous devons mener, pas seulement au niveau de Souffelweyersheim, mais au niveau déjà de l'Eurométropole, du Scooter ou bien au niveau national. De toute façon, avec la loi ZAN, qui n'est pas encore passée, on ne pourra plus artificialiser les champs. Il faudra donc bien retrouver des espaces. Nous faisons des enfants et la population grandit.

Quand j'étais enfant, on était 50 millions. Combien y a-t-il de français aujourd'hui : 77 ou 70 millions. On a donc pris 20 millions dans la vue. Nous travaillons sur les équipements publics et sur les écoles et pour le moment nous tenons la distance. Nous allons travailler également sur la mairie car nous avons l'accueil de la population à prévoir. Nous nous rendons bien compte que la mairie est un lieu où il y a de plus en plus de monde qui vient. Pas seulement pour les documents d'état civil comme les passeports mais c'est un lieu de vie où nous retrouvons : les inscriptions scolaires, la police municipale, le social etc... Pour 10 000 à 12 000 habitants, je pense que nous sommes prêts. Si la population s'agrandit, il y aura lieu peut-être nos écoles maternelles à revoir.

Monsieur Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal : il faudra également prévoir un parc.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : oui c'est ce que je disais. Nous devons probablement mobiliser ces espaces. Il faut savoir que 6 hectares, cela représente le parc de l'Orangerie.

Monsieur Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal : lorsque je parle d'un parc, il s'agit d'un parc comme nous l'avons actuellement ici pour les enfants.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : le parc de l'Orangerie paraît grand, mais on en fait rapidement le tour. Oui, il y aura des parcs, mais si le square Peymeinade était plus grand cela serait encore mieux. En attendant nous avons la chance de profiter de nos grands arbres et c'est ce que nous faisons en ce moment.

Monsieur Jérôme FLAGEY, Conseiller Municipal : je voulais juste ajouter, comme tu l'as précisé que les besoins sont là. En effet j'ai des collaborateurs qui veulent s'installer à Souffelweyersheim, c'est une réalité. Souffelweyersheim est une commune qui accueille et qui est attrayante, en particulier car il y a un tissu économique ainsi qu'un milieu associatif. Je serais plutôt en faveur de garder un cœur économique dans des zones dédiées. Il faut continuer de favoriser un cadre de vie pour que l'on continue d'attirer. Les besoins sont là en quantité, mais là où nous avons peut-être un travail à faire, c'est sur la qualité du logement. C'est pour cela que cette charte était nécessaire et je pense que nous pouvons encore aller plus loin en matière de qualité de logement. C'est le travail d'ailleurs que vous faites au quotidien, en recevant des demandes en mairie et en les qualifiant le plus possible.

Je suis un peu plus inquiet sur la route de Brumath, la pratiquant moi-même régulièrement. Tu disais que cela était un axe structurant et passant, pour ma part, c'est un axe dangereux avant toute chose. La route n'est pas équipée à 100% de pistes cyclables. Construire et densifier sur cet axe, cela veut aussi dire trouver de la place de parking. Nous savons également que ce sont toutes les rues adjacentes qui vont en souffrir. La rue de l'Artisanat en est un bel exemple actuellement. Je suis vraiment plus inquiet sur le danger que peut représenter cette route à vouloir densifier cette zone. C'est donc à traiter.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : je suis entièrement d'accord. La piste cyclable serait plus que nécessaire sur la route de Brumath. Je ne suis pas contre, sauf que si nous l'acceptons aujourd'hui, soit nous pénalisons le bus, soit nous pénalisons les gens qui y habitent car ils n'auront plus de stationnement. Tu évoques les axes sur le côté c'est vrai et tu as raison. Le jour où une équipe municipale lance le programme d'urbanisation que cela soit d'un côté ou de l'autre, la place de la voiture devra être réfléchie. Par contre, si une équipe devait lancer les 6 hectares avec l'espace actuellement occupé par Ford, il faudrait un réel axe complémentaire pour les modes doux. Marie Laure KOESSLER le dit toujours : il nous faut un mode doux pour emmener ces personnes vers le centre du village. Cette dernière a entièrement raison. On risque d'être un peu contraint sur cet axe sans parler également de la rue des Tuileries où c'est très dangereux de passer en vélo.

Il nous reste la rue du Dépôt qui aura d'une piste cyclable mais cela déporte les gens sur un autre axe. Mais je suis entièrement d'accord sur la piste cyclable. Pour ma part, je ne fais pas de vélo, mais je pense que les gens en ont besoin. Ce que pour quoi je milite c'est de savoir si la population du centre, n'aurait pas plutôt intérêt à passer sur un autre axe, axe qui longe la ligne de chemin de fer qui ramène vers Strasbourg en site propre. Une partie est déjà faite sur Bischheim. Une autre partie serait facilement à faire sur Hoenheim et sur Schiltigheim. Enfin nous avons également la voie « Vélo Stras » sur le long du canal qui nous ramène aussi sur des équipements vers l'espace européen. Mais tu as raison, il nous manque quelque chose en termes de mode doux.

Il ne faut pas oublier non plus la rue de la Source qui appartient à Souffelweyersheim. On ne doit pas les abandonner. Il faut leur permettre aussi un jour de pouvoir accéder au centre du village en toute sécurité.

Je reconnais que la circulation sur la route de Brumath certains jours est catastrophique. Mais attention en ce moment, s'il y a du monde c'est en raison de la fermeture deux ponts. Nous espérons qu'après les périodes estivales la route de Brumath va de nouveau se libérer. Nous sommes embêtés à Souffelweyersheim mais la remontée sur Bischheim est catastrophique.

42/2025 – FINANCES - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DE L'AIDE AUX MAIRES BATISSEURS

Rapporteur : M. Pierre PERRIN, Maire

Par la loi de finances pour 2025, le Gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir activement la production de logements pour répondre aux besoins de tous les Français. Ce soutien passe notamment par une aide financière aux maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements. Cette aide doit permettre d'encourager la délivrance de permis de construire pour des opérations vertueuses et d'assurer une mise en chantier rapide, d'ici fin juin 2027. Elle permettra aux élus locaux de financer tout type d'équipements publics (écoles, CCAS, etc.).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter la demande d'aide financière de l'Etat au titre de :

- Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)

pour l'opération suivante :

Opération	Nombre de logements	Type d'aide financière sollicitée	Montant sollicité
Construction de 3 immeubles d'habitation 27 rte de Bischwiller	19	Fonds vert	38 000,00 €

Objet de l'opération

Programmation d'une opération pour un total de 19 logements dont 8 logements sociaux et 11 BRS (Bail Réel Solidaire). Le permis de construire pour la construction de 3 immeubles d'habitation au 27 route de Bischwiller a été délivré à Habitat de l'III le 21 mai 2025.

Type et montant de l'aide sollicitée

Fonds vert pour un montant de 38 000,00 €

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

D'autoriser M. le Maire à solliciter la demande d'aide financière de l'Etat au titre de :

- ***Fonds vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires)***

Pour l'opération suivante :

Opération	Nombre de logements	Type d'aide financière sollicitée	Montant sollicité
Construction de 3 immeubles d'habitation 27 rte de Bischwiller	19	Fonds vert	38 000,00 €

*Monsieur le Maire demande une **SUSPENSION DE SEANCE** pour une prise de parole dans le public. – La suspension débute à 21h45. La séance reprend à 22h07.*

IV. – QUESTIONS ORALES ET DIVERS

a) Questions orales

Monsieur le Maire informe les membres présents de la question transmise par le groupe « Tous ensemble pour Souffel ».

Madame NGO YANGA, Conseillère municipale a déposé par voie électronique sur la plateforme e-convocation le 24 juin 2025 à 19h04 la question écrite suivante : « Est - ce que le Restaurant scolaire pourra ouvrir ses portes à la rentrée scolaire 2025 comme prévu initialement ? »

***Monsieur Bernard WEBER, Adjoint au Maire prend la parole :** tout d'abord je vous propose de regarder et commenter l'état d'avancement des travaux projetés et nous discuterons de la question après.*

***Réponse de Monsieur Bernard WEBER, Conseiller Municipal :** l'exécution d'un chantier implique nécessairement des phases dont la durée excède les prévisions, occasionnant ainsi des retards dans le calendrier initial. Les délais de la réalisation des chantiers ne se maîtrisent pas. Ceci dit, la date de janvier 2026 est annoncée depuis longtemps dans tous les conseils d'écoles.*

Vous nous avez fait part que dans les Souffel Mag numéro 46, 55 ou 57..., je ne me souviens plus pas exactement de tous les numéros, que nous évoquions la date de septembre 2025. Nous pouvons relire ensemble ces derniers, nous n'avons jamais évoqué cette date, sauf un seul qui est le numéro 46, où effectivement, nous avons indiqué une date qui était post Covid. Nous n'avons pas encore de réponse aux marchés publiés car il a fallu republier ces derniers. Je donne ces explications tout simplement, pour dire que lorsque vous mettez que nous « annonçons une date dans les numéros 55, 57 etc... », et qu'il n'y en a pas, je ne sais pas, mais on ne doit pas lire la même chose dans les articles ou je ne sais pas où vous avez trouvé référence à une date ?

Je continue et ensuite vous pourrez me reprendre après sur l'ensemble.

La deuxième date dont je suis certain car vous étiez également présente (j'ai même vérifié sur la vidéo où l'on vous voit), c'est lors de la pose de la première pierre. Monsieur le Maire avait fait un discours où la date annoncée était fin de l'année 2025. Vous pouvez vérifier sur Youtube, la vidéo est également reprise par le chroniqueur. J'ai vraiment du mal à comprendre comment

vous pouvez nous dire qu'on ne vous tient pas au courant et que vous n'êtes pas informée de la date alors que vous avez assisté aux mêmes choses que nous. Là, ça me dépasse. Je ne sais pas : une explication ? Non ?

Je termine sur le troisième versant, puisque dans le même Souffle Mag où vous citez tous ces numéros, vous nous dites dedans que vous suivez avec attention l'état d'avancement du chantier qui est une réelle priorité pour vous. Là, je suis scotché parce que moi, je ne vous ai jamais entendu me poser une question. J'ai demandé à Pierre FREESS notre ingénieur : vous ne lui avez jamais posé la moindre question. J'ai demandé à Pierre SCHNEIDER, notre adjoint chargé des travaux : il n'a jamais été sollicité.

Je n'ai pas vraiment l'impression que l'on soit des gens à qui on ne puisse pas parler. En général, quand on vient me voir, je réponds. Toutes les personnes qui m'ont interrogé sur ce dossier ont eu une réponse : vous ne m'avez jamais demandé de venir à nos visites de chantier, aucune demande de précisions. Quand vous nous dites que vous suivez avec attention le chantier, je n'ai pas l'impression qu'il y ait le moindre suivi, pas la moindre question. Je ne comprends pas comment d'un côté, « on se base sur des dates qui ne sont jamais citées » et d'un autre côté, « on dit que c'est une priorité et que vous suivez attentivement le chantier » alors que vous ne nous avez jamais interpellé. Tous les mercredis matin, on est avec Pierre SCHNEIDER sur ce chantier. Mais alors, la seule qui n'ai jamais posée de questions, c'est vous. Je ne vous ai jamais entendu. Mais peut-être que M. le Maire a été sollicité ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : je suis désolé, je n'ai pas eu de questions posées sur la restauration scolaire et les travaux.

En tout cas, je veux te remercier Bernard pour le travail que tu fais et pour ta pédagogie. Tu as rencontré les professeurs, tu leur as fait visiter et tu leur as montré leur futur cadre de travail. Tu as également rencontré la commission périscolaire, à laquelle tu as expliqué depuis le début que les travaux devaient normalement se terminer en fin d'année.

Tu as raison de parler de la commission de sécurité car il faut préciser que ce n'est pas nous qui sommes responsables de cette commission. Elle intervient au moment où elle le décide sur demande de la maîtrise d'œuvre.

Depuis assez longtemps, j'annonce toujours une même date. Nous ne pourrions pas avoir terminé ce chantier avant la fin de l'année, et nous essayerons de faire rentrer les enfants dans cette cantine début janvier, mais à une seule condition : que cela se fasse, dans de bonnes conditions. Ce n'est pas la peine de se précipiter.

Madame NGO YANGA, il n'y a pas de précipitations à avoir sur ce bâtiment. Cela nous ne coûte pas plus cher si nous mettons une semaine de plus à le terminer.

Tous nos enfants, jusqu'à présent, ont été pris à la cantine. Il n'y a donc aucun souci à se faire. Nous avons mené de nombreux échanges ; la démarche n'a pas été aisée, mais nous avons collaboré avec la CeA. À ma connaissance, contrairement à certaines autres communes qui, en l'absence de cantine, ont eu recours à des sandwichs placés dans les sacs à dos des enfants et à des repas pris dans une salle, nous n'avons jamais adopté une telle solution, car elle ne s'est pas avérée nécessaire jusqu'à présent.

Ce que nous allons donc apporter, c'est une amélioration car on le sait, notre population va grandir et nous aurons des besoins en plus.

Vous nous faite part que vous ne savez toujours pas : cela veut dire que vous faites preuve de mauvaise foi car ce n'est pas possible d'être sourde à ce point et que vous n'entendez pas notre discours. Lors de cette cérémonie, vous étiez auprès de Mme la Préfète. Je l'ai affirmé et je le réaffirme : nous ne serons pas prêts avant la fin de l'année. À ce jour, il nous est impossible de rattraper le retard accumulé. Ce délai supplémentaire représente un enjeu économique pour la commune, car nous avons dû revoir l'Avant-Projet Définitif (APD) initial, jugé trop coûteux. Ainsi, nous sommes revenus en arrière pour identifier des économies, et nous avons réussi à dégager un million d'euros d'économies, comme attendu ! Vous ne faites plus parti de la Commission de Finances et vous avez complètement disparu des radars outre le conseil

municipal auquel vous assistez. Comment voulez-vous que nous vous expliquions ? Si vous souhaitez prendre rendez-vous ou uniquement venir en mairie, je vous recevrai et vous expliquerai sans de problème. Dans le cas où vous ne souhaitez pas me voir, Pierre FREESS et Florence ILIC sont présents. Nous ne voyons aucun problème à vous expliquer.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale : je pense que vous me faites peut-être du chantage et je le constate là. Vous avez mal dit les choses, c'est-à-dire : vous dites déjà que vous avez fait la pose de la première pierre. Vous n'avez jamais fait la pose de la première pierre.

Monsieur Bernard WEBER, Conseiller Municipal : c'est moi-même qui ai utilisé ce terme-là, pour la visite officielle de la Préfète qui a remplacé la pose de la première pierre.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale : c'était une visite officielle qui n'avait rien à voir avec la pose de la première pierre. Vous n'avez jamais fait la pose de la première pierre.

Monsieur Bernard WEBER, Conseiller Municipal : je suis d'accord avec vous. Mais ceci-dit, la Préfète était là et vous étiez là au même moment pour cette cérémonie que nous n'appellerons plus la « pose de la première », vous avez raison.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale : la préfète était en partance, donc elle a pris sa retraite. C'était le moment de marquer le coup. C'est ce que vous avez fait. De deux, vous avez longtemps parlé du projet phare. Ce n'est pas moi qui ai écrit pour vous, c'est vous qui l'écrivez. J'étais pessimiste. Je l'ai dit : je crains que ce projet de restaurant n'ouvrira pas ses portes en septembre. C'était écrit dans vos Souffel Mag, je peux vous les ramener. Vous l'avez bien écrit. Tout d'abord, les travaux devaient se terminer en juin mais vous allez attendre la rentrée de septembre en parlant du projet phare. Je pense que tout simplement que vous n'assumez pas vos prévisions.

Monsieur Bernard WEBER, Conseiller Municipal : nous étions sur un calendrier et je l'ai expliqué pourquoi tout à l'heure : nous avons eu la sortie du COVID et la republication. Monsieur le Maire a rajouté et il y a eu raison, que nous avons été obligés de reconsulter pour des raisons économiques, ce qui représente quand même 1 millions hors taxes. Ensuite, nous sommes sur le calendrier tel qu'il a été annoncé partout et dans tous les conseils d'écoles. Vous pouvez solliciter les parents d'élèves des écoles RAPP et Dannenberger, je l'ai annoncé ainsi. Je pense, mais je ne mettrai pas ma main à couper, mais dans les autres écoles on a parlé aussi de la restauration scolaire. Peut-être beaucoup plus à l'école maternelle des Tilleuls d'abord puisqu'ils sont voisins, mais demandez leurs.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale : je suis ces travaux tout le temps. Ce n'est pas fermé et c'est ouvert à la portée de tout le monde.

Monsieur Bernard WEBER, Conseiller Municipal : je suis désolé mais c'est fermé et personne ne vous laissera rentrer.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale : je regarde de loin

Monsieur Bernard WEBER, Conseiller Municipal : alors vous regardez de très loin.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale : vous n'assumez pas vos prévisions.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire : *si j'assume. Vous avez raison sur le fait que quand nous avons lancé le projet, nous pensions ouvrir la cantine plus tôt. Par contre vous n'avez pas suivi le dossier, vous ne pouvez donc pas comprendre. Pour cela, il faut s'y intéresser. Nous avons dû relancer le projet car c'était trop cher et cela n'est pas de notre fait. J'assume complètement le fait d'avoir perdu un peu de temps pour économiser un minimum à la commune. Ce n'est peut-être pas ce que vous vouliez. Et si j'ai organisé un moment de présentation à Mme la Préfète, ce n'est pas parce qu'elle partait mais j'avais besoin de consolider le dossier de financement. Je vous rappelle également que cette visite nous a permis de gagner pour la première phase 800 000 € et l'année suivante 400 000 € soit 1,2 millions € de subvention de l'état. Cette somme était inespérée et si je devais refaire cette manifestation je la referais. Je parle de l'argent de la commune, Madame, ce n'est pas le mien. Je suis assez fier et j'assume complètement le fait d'avoir perdu un peu de temps juste pour que la collectivité ne paye pas aussi cher un bâtiment.*

Vous pouvez penser que j'étais mauvais et je le conçois mais je pense que la population l'entend quand nous leur disons que la commune a fait une économie de plus d'un million et que l'Etat nous a octroyé 1,2 millions d'aide. C'était inespéré, le reste cela vous appartient et nous arriverons sur une période où vous profiterez de médire sur moi et sur mon incompétence.

b) Manifestations à venir

Madame Hélène MULLER, Adjointe au Maire prend la parole :

➤ Bal populaire le dimanche 13 juillet 2025 à 20h30

Nous accueillons le 13 juillet 2025 le bal populaire sur la place la Mairie. Une fois de plus, c'est le groupe que tout le monde attend, Chic Planet, qui sera présent pour animer cette soirée. Si les conditions le permettent, le spectacle se déroulera sur la place de la mairie, à défaut, nous nous rapatrierons dans l'espace sportif. La tenue du feu d'artifice est conditionnée aux recommandations de la Préfecture en cas de sécheresse

➤ Apéritif concert le lundi 14 juillet 2025 à 11h00

Le lendemain, 14 juillet 2025, nous renouvelons notre apéritif concert au Port de plaisance. Cette année, les Kochloeffel seront présents. Des auteurs du livre de Souffelweyersheim seront présents pour faire la séance de dédicaces. Si vous souhaitez vous faire dédicacer le livre ce jour-là, il/ ils seront là.

➤ Fête du port le jeudi 14 août 2025 à partir de 19h30

Il y aura la fête du port, en espérant que cette année la météo soit avec nous et que nous puissions nous amuser avec le groupe « Sheerdoor » qui viendra nous animer cette soirée. Il y aura également des points de restauration prévus pour les visiteurs.

➤ Rendez-vous des associations le dimanche 7 septembre 2025 de 9h00 à 12h30

Le dimanche 07 septembre 2025, nous nous retrouvons à l'espace culturel pour le rendez-vous des associations. C'est un jour attendu de tous. Le guide des associations sera distribué fin août pour permettre aux personnes de commencer à faire une première sélection avant de venir rencontrer les présidents des associations directement sur la place.

➤ Comédie musicale de la troupe Coupd'Choeur « attention au départ » le samedi 13 septembre 2025 à 20h00

L'OMALT fait venir une troupe qui s'appelle « Coupd'chœur », qui vient nous jouer une comédie musicale le 13 septembre 2025. Les billets seront en vente à partir du 01 juillet 2025 sur le site

HelloAsso. De plus sur toutes les affiches et les communications de la commune, vous pourrez scanner un QR code vous permettant d'accéder directement à la billetterie en ligne.

➤ **Vide greniers le Dimanche 5 octobre 2025**

Je termine avec le vide grenier qui est prévu le 05 octobre 2025. Dans le Souffel Mag de ce trimestre, vous y retrouverez le bulletin d'inscription pour cette brocante. Je vous informe également qu'il y a un nouveau règlement intérieur concernant ce vide grenier.

Monsieur Rémi REUTHER, Adjoint au Maire prend la parole :

➤ **Matinée de traitement des avaloirs le samedi 19 juillet 2025 de 08h00 à 11h00**

Si des personnes souhaitent participer à cet événement, je vous informe qu'il reste encore des places.

Monsieur Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal prend la parole : si je peux me permettre, je voulais transmettre des remerciements par rapport aux moustiques tigrés. Nous avons eu une baisse du nombre de moustiques et nous sommes beaucoup moins embêtés sur notre secteur. Nous croisons les doigts.

Mme Myriam JOACHIM, adjointe au Maire prend la parole :

➤ **Thé dansant le dimanche 31 août 2025 de 14h00 à 20h00**

Je souhaite rajouter que nous avons le 31 août 2025, un thé dansant prévu.

Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire prend la parole :

➤ **La course « la Souffel à cœur » le dimanche 21 septembre 2025**

Le 21 septembre 2025, il y aura la 6^{ème} édition de la course « La Souffel à cœur ». C'est une marche de 5 kilomètres et chaque année nous récoltons un peu d'argent pour la plantation d'arbres, projet porté Marie-Laure KOESSLER.

C'est un moment sympathique, la restauration est offerte et c'est ouvert à tout le monde.

La séance est levée à 22 :36

Le Secrétaire de séance



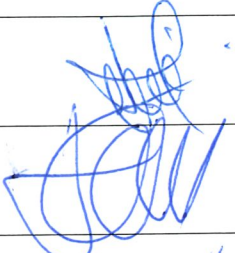
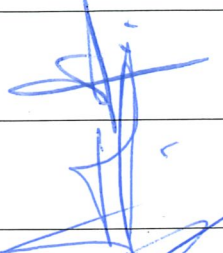
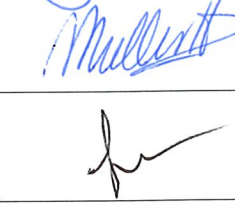
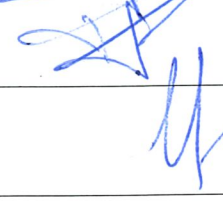
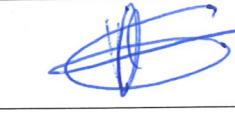
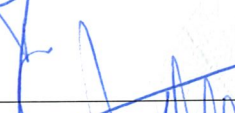
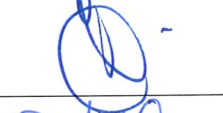
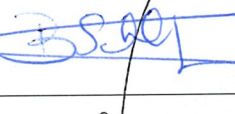
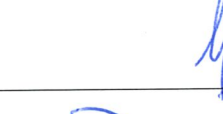
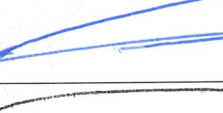
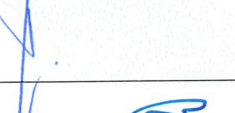
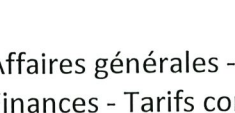
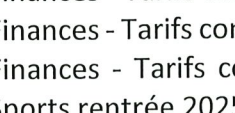
Brigitte SCHLEIFER

Le Maire



Pierre PERRIN

Tableau de clôture. Séance du 30.06.2025

PERRIN Pierre		SIMON Pierre	
JANSEN Alain		DECOUR Jean-Philippe	
MULLER Hélène		MAENNER Daniel	
SCHNEIDER Pierre		MUNTEAN Sabin	
KOESSLER Marie-Laure		DURINGER Isabelle	
REUTHER Rémi		WOLFF MINTSA Solange	
JOACHIM Myriam		JACQUEMIN Virginie	
WEBER Bernard		PINTO Annabella	
SCHLEIFER Brigitte		GOURDIN Fanny	
VOELKEL Mario		FLAGEY Jérôme	
REYMANN Laurent		MULLER Olivier	
THOMAS Nadia		CHABAS François	
GERHARDY Martial		NGO YANGA Odile	
BIGNET Fabienne		MASSON Julien	
WAMSLER Monique			

25/2025 Affaires générales - Chasse - modification permissionnaire
 26/2025 Finances - Tarifs communaux - École de danse rentrée 2025-2026
 27/2025 Finances - Tarifs communaux - École de musique rentrée 2025-2026
 28/2025 Finances - Tarifs communaux - École municipale des Arts et des Sports rentrée 2025-2026

29/2025	Finances - Participation financière aux familles des écoles municipales 2025-2026
30/2025	Finances - Participation financière aux activités sportives ou culturelles saison 2025-2026
31/2025	Finances - Soutien aux voyages scolaires et classes découverte rentrée 2025-2026
32/2025	Finances - Demande de subvention au titre des travaux d'investissement 2025
33/2025	Finances - Durée d'amortissements des immobilisations
34/2025	Finances - Amortissements : corrections exercices antérieurs
35/2025	Finances - Demande d'admissions en non-valeur
36/2025	EMS - Mise à jour de la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols
37/2025	Affaires du personnel - Plan de formation 2025-2027
38/2025	Affaires du personnel - Rapport 2024 obligation emploi travailleurs handicapés
39/2025	Affaires du personnel - Modification durée hebdomadaire de service - agent du patrimoine (bibliothèque)
40/2025	Affaires du personnel - Création d'emplois permanents - complément 2025
41/2025	Urbanisme – Débat - Programme Local de l'Habitat (PLH) : Bilan et perspectives
42/2025	Finances – Demande de soutien financier au titre de l'aide aux Maires bâtisseurs